

INTERAGIR . PARTAGER . **VIVRE ENSEMBLE**

Une coopérative d'habitation aux abords de la rivière Magog

Essai (projet) soumis en vue de l'obtention du grade de M.Arch.
par **Audrey-Anne Lacombe**

École d'architecture
Université Laval // Hiver 2018

« Montrer que la violence inhérente au terme loger peut être remplacée par la politesse du terme habiter. »

-Christophe Catsaros, Pas de toit sans toi

Résumé

Cet essai (projet) s'intéresse au logement social et communautaire, ici développé sous l'aspect de la coopérative d'habitation. Posant les bases d'un nouveau mode d'habiter, elle s'appuie sur l'alliance des bénéfices de l'autonomie des résidences privées à ceux engendrés par la vie en communauté. L'essai (projet) s'interroge ainsi sur la manière par laquelle les logiques organisationnelles de la cohabitation peuvent se transposer à l'architecture et au design, dans une volonté de favoriser les échanges entre les résidents et de contribuer à l'alimentation du discours avec les visiteurs. L'essai (projet) cherche à explorer la question du *vivre ensemble*, possible par la complémentarité de l'individuel et du collectif qui se rencontrent dans une série de séquences spatiales offrant différents degrés d'interaction. De la ville, au quartier, au voisinage, puis à l'unité privée, l'individu évolue alors à travers les ambiances pour découvrir une échelle de partage mutualisant espaces et services, de manière à assurer la protection continue de *chez-soi* et de son intimité.

Le projet se développe ainsi sous la forme d'une série de petites unités résidentielles regroupées autour d'un cœur commun qui fait de cet ensemble une coopérative d'habitation. À Sherbrooke, le site d'implantation profite alors d'un paysage mariant la beauté de la nature à l'énergie urbaine d'une architecture historique industrielle. Le résident, comme le visiteur, se découvre alors dans son essence individuelle à travers une suite d'espaces variant privacité, contemplation et rassemblement. La rivière, le pont, la maison commune, le jardin, la ruelle et enfin, l'appartement consolident ainsi, à différentes échelles, un esprit de communauté au sein du voisinage.

Équipe & Encadrement

Superviseur // Essai (projet)

M. Jan B. Zwiejski

Professeur titulaire (Ph.D) à l'École d'architecture de l'Université Laval

Membres du jury // Critique finale

M. Jan B. Zwiejski

Professeur titulaire (Ph.D) à l'École d'architecture de l'Université Laval

M. Erick Rivard

Chargé de cours à l'École d'architecture de l'Université Laval
Architecte associé et designer urbain chez Groupe A / Annexe U

M. Antoine Guy

Architecte associé chez Atelier Guy Architecte

M. Olivier Masson

Professeur titulaire à la faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain à Bruxelles

Remerciements

Cet essai (projet) marque l'aboutissement de mon parcours à l'École d'architecture de l'Université Laval. On ne pourra cacher que les cinq dernières années auront été fortes en émotion et remplies de rebondissements. Le programme d'architecture s'avère souvent exigeant, disons-le parfois même rude, mais il demeure surtout l'occasion de tisser des liens serrés avec des personnes qui resteront assurément des membres de *notre grande famille* et qui deviendront d'excellents professionnels.

Je tiens d'abord à offrir mes remerciements à mon compagnon de vie qui, depuis bientôt 11 ans, m'épaule, me conseille et me soutient dans des prises de décision souvent difficiles. Il aura été présent à travers tout le processus de réussites et d'échecs, de joie et de déception, que représente le cheminement scolaire d'une jeune adolescente vers son début de carrière.

Je souhaite ensuite saluer et remercier mes parents, ainsi que mes amies ne faisant pas partie intégrante de mon parcours universitaire, qui malgré une certaine forme d'incompréhension par rapport à la réalité des études en architecture, auront toujours su me changer les idées, ainsi que me redonner le sourire et l'énergie pour avancer.

Finalement, dans le corps professoral, je tiens à remercier particulièrement mon superviseur de projet, Monsieur Jan B. Zwieski, que j'ai rencontré à une étape difficile de mon parcours en tant que bachelière. Il aura été le professeur qui m'aura redonné la confiance et la volonté nécessaires pour poursuivre dans le domaine. Encore cette année, au point culminant de mes études, alors que j'estime avoir développé un certain sens critique par rapport à l'univers de l'École d'architecture, Jan, toujours prêt à offrir de son temps et à partager ses expériences, aura encore su m'éclairer autant sur les plans professionnel que personnel.

Table des matières

Résumé	05
Équipe & encadrement	07
Remerciements	09
Introduction	12
1. L'architecture à la rencontre des communautés	13
1.1 Coopérative vs cohabitation	13
1.2 La place de l'architecte	14
1.3 Accessibilité et engagement de la discipline envers le volet social	15
2. La coopérative d'habitation	18
2.1 Les logiques communautaires transposées à l'architecture	18
2.2 La coopérative, pour qui ?	20
3. De nouvelles aspirations pour le <i>centro</i>	22
3.1 Historique et architecture	22
3.2 Un nouveau pôle culturel et artistique	25
3.3 Revitalisation du centre-ville sherbrookoïse	31
3.4 L'habitation oui, mais pourquoi la coopérative ?	33
4. Le projet	34
4.1 L'échelle de la ville, la rivière	34
4.2 L'échelle du quartier, le pont	35
4.3 L'échelle du voisinage, la maison commune	38
4.4 L'échelle de la coopérative, le jardin	42
4.4 L'échelle de l'individu, l'unité privée	47
4.5. Retour sur le projet	52
Conclusion	53
Bibliographie	55
Annexe 1 // Planches finales, vernissage 11 mai 2018	59
Annexe 2 // Photos de site	61
Annexe 3 // Photos de maquette	63
Annexe 4 // Précédent	65

Introduction

L'intérêt pour cet essai (projet) est né d'une volonté de trouver les moyens, en tant qu'architecte, de regrouper, au centre-ville et dans son histoire, autant les locaux, les nouveaux-arrivants et les visiteurs en tous genres, de manière à faire du cadre bâti un outil rassembleur donnant naissance au dialogue culturel entre des personnes de tous âges, de tous sexes et de toutes nationalités. Le logement social, avec une définition plus contemporaine mettant de côté les préjugés y étant liés, apparaît comme une solution architecturale à explorer.

L'essai (projet) traite donc finalement du phénomène contemporain de la cohabitation, plus spécifiquement dans le cadre de la coopérative d'habitation et de propriétaires. Si le regroupement en coopératives répond à des problèmes liés à l'accession pour tous à un logement de qualité, les principes de la cohabitation représentent plutôt une réponse sociale à un manque actuel d'esprit collectif et communautaire au cœur de la ville. Cette problématique trouve, pour le professionnel, son expression architecturale dans un nouveau mode d'habiter. Le projet a ainsi pour mission d'offrir une séquence de lieux de rassemblement et d'exclusion qui agiront à titre de support dans l'idée d'une plus grande interaction entre les résidents et d'un partage mutuel des ressources menant à la mise sur pied d'un nouveau *vivre ensemble* à Sherbrooke.

Le premier chapitre distingue la coopérative des autres formes de logement social et de cohabitation, au sens de ses logiques organisationnelles. En regard à ces nouveaux modes d'habiter, il met ensuite la table sur l'accession de la discipline pour un plus grand nombre, en questionnant la pratique actuelle du point de vue de son implication sociale. Le second chapitre reprend la structure financière et sociale de la coopérative pour la transposer à l'architecture et analyse ainsi les impacts qu'un tel regroupement peut avoir sur les décisions de design et sur l'acceptation en son centre d'une population plus hétérogène. Le chapitre troisième dresse le portrait actuel du centre-ville sherbrookoise en termes d'offre résidentielle et fait un retour historique sur l'architecture de cette ville industrielle, en mettant de l'avant la possibilité d'une redéfinition de ce secteur. Il pose les bases d'un besoin en logements, en incitant sur la pertinence d'inclure un volet plus collectif dans l'aménagement de ce qui deviendra le nouveau *centro*. Enfin, le dernier chapitre décrit les conséquences des notions apprises par l'essai (projet) sur l'architecture de ce projet de nouvelle coopérative d'habitation aux abords de la rivière Magog.

1. L'architecture à la rencontre des communautés

1.1 Coopérative vs cohabitation

Au sens de la Loi sur les coopératives, une coopérative d'habitation représente «un regroupement de personnes qui a pour principal objectif de faciliter à ses membres l'accès à la propriété ou à l'usage d'une maison ou d'un logement» (CQCH, 2018). Ayant pour vocation première d'offrir à leurs membres l'accès à des logements de qualité à coût abordable, la majorité des coopératives se composent ainsi d'unités d'habitation pouvant bénéficier de subventions offertes par l'État à certains ménages qui rencontrent les différents critères de sélection préétablis (Sintomer, 2016).

Les membres de la coopérative, rassemblés en comités ou en assemblés générales, agissent collectivement en tant que gestionnaires résidents de l'entreprise privée en respectant une prise de décision basée sur un système démocratique. Chacun des membres se voit ainsi attribuer un droit de vote légal dans les délibérations en lien avec la réglementation, les politiques et les orientations choisies (CQCH, 2018). La formule coopérative se distingue, par conséquent, des deux autres types de logements sociaux offerts dans la province par son mode d'autogestion. Les HLM, habitations à loyer modiques, sont ainsi gérées par les Offices municipaux d'habitation et s'adressent davantage à des ménages à très faibles revenus en offrant des loyers représentant 25% de leurs gains. Les OSBL, organismes sans but lucratif, également subventionnés par le gouvernement fédéral, s'intéressent, quant à eux, aux personnes présentant des besoins particuliers tels que les itinérants, les aînés, les familles nombreuses ou les personnes présentant un certain handicap physique ou mental (Sintomer, 2016). Il est assez fréquent de voir certains regroupements de coopératives choisir de s'orienter vers une clientèle spécifique telle que les artistes, les travailleurs, les immigrants ou les retraités, bien que les coopératives soient d'abord reconnues pour accueillir une clientèle dite mixte (CQCH, 2018).

Jusqu'à tout récemment, les coopératives d'habitation québécoises s'avéraient uniquement bâties selon une formule locative (Gueppe, 2016). En 2016, la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie a lancé un nouveau concept unique à Sherbrooke, celui de la coopérative de propriétaires, qui vise, cette fois, à faciliter l'accès à la propriété immobilière pour un plus grand nombre d'acquéreurs potentiels, en assurant des coûts à l'achat réduits jusqu'à 30% en comparaison avec ce qui est offert sur le marché actuel (Perrier, 2017). Ce nouveau mode d'acquisition de propriétés basé sur le mode coopératif s'apparente davantage à celui de la cohabitation, de l'anglais *cohousing*, qui rappelle le mode de gestion du condominium, où chacun des ménages possède une portion des aires communes, ainsi qu'un logement privé, qui est alors vendu et acheté séparément de ses voisins. Dans le cas de la coopérative de propriétaires, les

membres se disent *partiellement propriétaires*, étant donné que les aménagements communs et le terrain appartiennent plutôt à une fondation sans but lucratif qui lègue ensuite le «mandat de planification, de construction et de gestion des lieux à la coopérative (Perrier, 2017).»

1.2 La place de l'architecte

Cette nouvelle ère d'architecture communautaire questionne la place qu'occupera l'architecte au sein de la conception de ce type de complexes résidentiels. La question se pose encore davantage dans le cas de la cohabitation, où les membres font eux-mêmes l'autopromotion de leur projet architectural, ou encore dans celui de la coopérative de propriétaires, où les décisions liées à la construction sont laissées aux futurs résidents.

Ainsi, dans le cas où des personnes s'unissent autour d'un projet de construction d'habitation commune, la firme d'architecture fait face à un donneur d'ouvrage faisant partie intégrante du résultat final, comme du processus de conceptualisation lui-même. L'implication de l'architecte au sein d'un projet résidentiel est déjà plus importante que face à un mandat institutionnel, mais la tâche peut s'avérer encore plus exigeante dans le cas d'un projet de cohabitation, étant donné que les concepteurs font affaire avec un groupe de personnes suivant des principes éthiques et démocratiques menant à des rencontres de prise de décisions souvent longues et ardues (McCarmant & Durrett, 1993).

Comme l'ont réalisé à leurs dépens les architectes de la firme Vandkunsten, qui ont donné naissance à l'un des projets pionniers de cohabitation dans les années 1980, celui de Trudeslund au Danemark, les membres de la communauté sont, dans la majorité, des adultes éduqués qui ont des opinions fortes sur l'idée qu'ils se font de leur projet résidentiel, mais peu d'entre eux ont de l'expérience avec la prise de décision faite en groupe : «*Here we have a group of people who are used to being treated individually by virtue of their education, income, and influence; that they wished to act as a community was a dilemma throughout the project.*» (Sten Johnsen, 1982, 248)

Bien que le projet de cohabitation de Trudeslund soit encore aujourd'hui cité en exemple, les architectes en conservent un sentiment d'échec par rapport à l'élaboration du concept initial. La firme a été sélectionnée à la suite d'une compétition architecturale de petite envergure organisée par les futurs membres de la cohabitation qui avaient alors établi, par un plan conceptuel d'implantation, les objectifs et les besoins qu'ils souhaitaient comblés avec leur nouveau mode d'habiter. Avec une clientèle majoritairement composée de ménages anciennement propriétaires

de maisons individuelles, les architectes se sont heurtés à l'appréhension des donneurs d'ouvrage face à l'idée de réduire les espaces privés au profit des aires communes et de partage. À titre d'exemple, plusieurs souhaitaient personnaliser leur propre cuisine, alors que les concepteurs soutenaient que d'opter pour une organisation standardisée et répétitive permettrait de restreindre les coûts à la construction. Avec du recul, certains résidents affirment aujourd'hui que les maisons individuelles auraient pu être réduites en superficie et qu'une plus grande part du budget de réalisation aurait dû être consacré à la maison commune (McCamant & Durrett, 1993).



FIGURE 01 : Cohabitation de Trudslund, Danemark
Source : *Cohousing, a contemporary approach to housing ourselves*, 1993, p.24

1.3 Accessibilité et engagement de la discipline envers le volet social

Puisque le principe de cohabitation pose les bases d'un processus de conception différent de celui que l'on connaît traditionnellement, peut-être faudrait-il profiter de l'occasion pour ouvrir les portes de la discipline envers un engagement plus social et une pratique plus adaptée à cette situation nouvelle? La coopérative d'habitation, dans sa volonté d'offrir à tous la possibilité d'accéder à un logement de qualité abordable, touche alors à des enjeux sociaux majeurs en lien avec l'accès à un abri, la sécurité ainsi que la protection physique et psychologique.

L'architecte et professeur Bryan Bell amène d'ailleurs les étudiants et les professionnels du domaine à s'interroger sur l'accessibilité de la discipline envers les différents groupes sociaux, de manière à faire plutôt de l'architecture un instrument au service de la société qui pourrait répondre à certains enjeux critiques liés au design. Pour y parvenir, l'auteur met d'abord de l'avant l'hypothèse d'une pratique dite active. L'architecte se doit ainsi de trouver l'inspiration au sein même de la communauté en s'y mêlant et en se présentant sur les lieux du projet pour échanger avec les résidents, afin de constater par lui-même les besoins réels en termes de design et d'architecture (Bell & Wakeford, 2008). Bell ajoute à la nécessité de la pratique active celle de s'avérer opérationnelle, c'est-à-dire que toute action intentionnelle et créative prise par l'architecte se doit d'être réalisée à des fins de changements durables et positifs pour la communauté (Bell & Wakeford, 2008) : «*Architecture, at its best, is not just a beautiful form, the arrangement of materials and space, but an enabler of positive change in day-to-day life, a place where identity, character, daily life, and even the spirits of the users are manifest.*» (Bell, 2010, 77)

Bell met également le doigt sur le pourcentage décroissant de la clientèle faisant affaire avec un architecte pour les projets d'ordre résidentiel, particulièrement avec l'arrivée des maisons usinées et des développements immobiliers en série (Bell, 2010). Effectivement, en 2016, à l'échelle du pays, moins de 18% des revenus d'exploitation des firmes d'architecture provenaient de projets de construction résidentielle (Statistiques Canada, 2018), contre plus de 45% pour la France en 2013 (Ordre des architectes, 2013), à titre comparatif. Bell met de l'avant la théorie de l'architecte *pré-forme* et *post-forme* qui questionne le professionnel dans sa contribution au projet, en tant que *créateur-de-forme* qui s'implique tard dans le processus, pour finalement le quitter tôt. (Bell, 2010) Et si l'architecte occupait plutôt le double rôle de *pré-forme* et de *post-forme*, qu'en serait-il de la définition réelle des problèmes et des enjeux que présente le projet d'architecture? Quelles seraient les opportunités de design, dans ce potentiel de changement, autant à l'échelle de l'individu qu'à celle de la communauté dans laquelle il s'insère ?

C'est notamment à cette question qu'ont tenté de répondre Patrick Bouchain et ses collaborateurs dans leur ouvrage *Pas de toit sans toi : Réinventer l'habitat social*. Les architectes souhaitaient alors s'attaquer à la question du logement dans un cadre social, de manière à «montrer par leur façon de faire que la violence inhérente au terme *loger* pouvait être remplacée par la politesse du terme *habiter*» (Catsaros, 2016, 11). Ils ont ainsi poussé la théorie d'une pratique active et opérationnelle avancée par Bryan Bell à un tout autre niveau pour leur projet d'habitat social à Boulogne-sur-mer. La firme a su développer «une approche plus inclusive et moins technocratique» (Catsaros, 2016,11) de la pratique en assurant une vraie présence physique de

l'architecte au cœur du chantier. Sophie Ricard, alors fraîchement diplômée, s'est ainsi installée à même le site durant toute la durée du chantier. Pendant deux ans, elle a travaillé avec les familles du quartier à la réhabilitation de leur maison, ainsi qu'à la sienne rue Delacroix, afin de mettre en œuvre le projet d'habitat social qui répondrait au mieux aux besoins et aux demandes souvent informulées de ses résidents : «Les acteurs du logement social doivent composer avec des contraintes de normes et de budget sur lesquelles ils ont peu de prise; la formation des architectes est de plus en plus technique et la parole des premiers concernés par le logement social, les habitants eux-mêmes, est peu écoutée faute d'être interprétée finement». (Ricard, 2016, 35) Revêtant alors à la fois les «casquettes d'architecte et de médiatrice sociale» (Catsaros, 2016, 14), Ricard s'est vue offrir un travail pédagogique ayant pour objectif de faire naître un sentiment mutuel de confiance entre le concepteur et le résident, de manière à ce que ce dernier lui ouvre ses portes et se sente inclus dans le processus de revitalisation de son quartier.

Ce sera par le dépôt de soixante appels d'offres différents représentant chacune des maisons à réhabiliter qu'il sera possible de répondre aux besoins spécifiques de chacune d'entre elles. Le budget de construction ayant été divisé selon l'importance des travaux à réaliser chez chacun des résidents, ces derniers ont pu choisir de la coloration des murs, des lucarnes et des volets de leurs façades. Ce sera donc finalement par une unité chromatique que l'équipe saura répondre à une recherche de singularité et à un désir de «débordement des espaces de vie au-delà des limites rigides des façades [autrefois] monotones» (Catsaros, 2016, 15).



FIGURE 02 : Rue Delacroix, Boulogne-sur-mer, Tourcoing
Source : Pas de toit sans toi : réinventer l'habitat social. 2016

2. La coopérative d'habitation

2.1 Les logiques communautaires transposées à l'architecture

Comme le définissent McCamant et Durrett dans leur ouvrage *Cohousing : A contemporary Approach to Housing Ourselves*, la cohabitation profite de l'union entre l'autonomie des résidences privées et les avantages liés à la vie en communauté, qu'ils soient autant économiques, sociaux que spatiaux,. Ainsi, dans sa définition la plus simple, la cohabitation représente un cadre bâti où chacun des ménages profitent de ses propres espaces privés, tout en partageant à la fois des installations communes avec les différents membres de la collectivité (McCamant et Durrett, 1993). De telles logiques organisationnelles orientées vers le collectif ont évidemment des répercussions sur le design et l'architecture. C'est donc par un équilibre spatial entre les séquences de sociabilité et les lieux d'intimité protégée qu'il est possible de répondre à la question du rôle du cadre bâti dans une volonté d'échange et d'alimentation du discours entre les résidents d'un même complexe d'habitation et ses visiteurs.

Au sein des coopératives et des autres formes de cohabitation, ce sont les espaces communs qui agissent à titre de catalyseur du projet d'architecture. Ils jouent ainsi un rôle central et fédérateur autour duquel s'orientent et s'organisent par la suite les autres espaces de l'ensemble dits plus privés (Cooper et Critchlow Rodman, 1993). Comme ils structurent leur modèle de gestion et de finances, les membres de la collectivité se regroupent également *physiquement* autour d'un même cœur. Dans la majorité des cas, cette manifestation physique prend la forme de ce qu'on appelle *la maison commune*, ce lieu de rencontre de prédilection qui agit à titre de foyer émotionnel. C'est d'ailleurs par cette spécificité programmatique que se distinguent les complexes de cohabitation des autres types de logement sociaux et communautaires. À l'intérieur de ce centre partagé se distribuent les pièces liées à la mise en place d'une vie en communauté (McCamant et Durrett, 1993).

Ainsi, on y retrouve, d'abord et avant tout, la cuisine commune, où les membres se rencontrent pour échanger et découvrir sur la culture de leurs voisins, notamment grâce à la nourriture. Dans le cohabitat de Trudslund, au Danemark, les résidents vont d'ailleurs jusqu'à manger en groupe tous les soirs de semaine. Pour se faire, 2 adultes et 1 enfant sont désignés chaque jour à l'achat, la préparation, le service des plats et la vaisselle. Les résidents confirment alors leur présence quelques jours à l'avance et payent à la suite du repas (McCamant et Durrett, 1993). L'assignation de cuisiniers répond non seulement à l'horaire chargé des ménages d'aujourd'hui qui ne doivent plus se soucier du souper au retour du travail, mais permet également aux personnes âgées en

perte d'autonomie de demeurer en population générale plus longtemps, étant donné qu'elles n'ont plus à assurer la préparation de trois repas de manière journalière.

La maison commune peut, par la suite, inclure différentes sections liées à la culture, au jeu et aux arts. Ainsi, on y retrouve, à titre d'exemples, une bibliothèque commune, des pièces désignées aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'un atelier de travail. Les locataires ou propriétaires apprécient particulièrement la maison commune lorsqu'elle représente une construction distincte de celle des appartements privés, étant donné qu'elle permet aux jeunes de faire du bruit sans déranger les voisins, que ce soit pour faire de la musique ou simplement pour dépenser leur énergie en période de pluie (McCamant et Durrett, 1993). Certaines maisons communes allouent même de l'espace à des chambres d'invités, étant donné que les aires privées restreintes du mode coopératif n'accordent pas toujours la place à des pièces additionnelles. Enfin, d'un point de vue plus fonctionnel, c'est également dans la maison commune que l'on retrouve la salle de lavage, et parfois même une pièce servant de dépanneur coopératif (McCamant et Durrett, 1993).

De leur côté, les espaces de vie privée sont dessinés pour assurer leur auto-suffisance, c'est-à-dire que chacun des appartements regroupe toutes les pièces normalement retrouvées dans un logement régulier. En revanche, leurs dimensions sont réduites au profit de la mise en place de lieux destinés aux activités partagées qui cimentent l'esprit de communauté (Cooper et Critchlow Rodman). Au sein des logements personnels, la cuisine occupe encore le rôle central de pièce collective, alors orientée vers le jardin commun et généreuse en ouvertures pour favoriser le contact entre les résidents à l'intérieur et les enfants, par exemple, qui s'amusent à l'extérieur. Comme l'affirme d'ailleurs l'architecte et urbaniste Jan Gehl, le cadre bâti influe sur l'interaction sociale dans la mesure où il permet différents degrés de connexions visuelles entre les usagers d'un même espace (Gehl, 1987). À l'opposé, le séjour est l'antre du *chez soi*, ce lieu de «retrait personnel, sociabilité sélective et de convivialité, intimité familiale et domestique» (Serfaty-Garzon, 2003, 6). Selon la sociologue Perla Serfaty-Garzon, le concept du chez-soi véhicule à la fois les questions liées à la maison et à l'habitant. L'expression indique alors que «la maison est le lieu de la conscience d'habiter en intimité avec soi-même (Serfaty-Garzon, 2003, 8)». Dans un cadre coopératif, les membres sont d'autant plus concernés et sensibles face à l'importance de respecter l'habitat et l'intimité de chacun (McCamant et Durrett, 1993). Pour l'architecte, il s'agit donc de «repositionner l'acte d'habiter au cœur de l'espace partagé» (Catsaros, 2016, 11). Ce dernier trouve ainsi sa place dans ce mode d'habitation contemporain par son habileté à concevoir un environnement positif et humain qui saura, chez l'individu, procurer un sentiment de sécurité et de confort, de manière à évincer celui de la solitude, ou de la peur (McCamant et Durrett, 1993).

À une échelle plus macro, les valeurs des membres de coopératives invoquant la réciprocité et le développement durable se transposent dans leur relation au milieu dans lequel ils s'insèrent. Priorisant l'aspect naturel du site choisi, les concepteurs de cohabitation renouent avec la beauté intrinsèque et les qualités spatiales inhérentes au lieu pour créer un environnement offrant différentes échelles de contemplation, d'appropriation et de partage (McCamant et Durrett, 1993). Spatialement, un tel rapport au paysage dérive en une implantation d'abord orientée sur la sécurité du piéton. La voiture et ses aires asphaltées sont laissées en-dehors de l'aménagement collectif, alors que les unités privées se regroupent entre elles pour laisser une place prépondérante à la nature (McCamant et Durrett, 1993).

2.2 La cohabitation, pour qui?

L'approche contemporaine de la cohabitation renvoie d'abord à la solution danoise d'un certain groupe de personnes qui, alors inconfortables avec l'offre résidentielle traditionnelle des années 1980, ont cherché à développer un nouvel ensemble d'habitation, qui ouvrira finalement les portes d'aujourd'hui vers un nouveau mode d'habiter. Cette clientèle, d'abord ennuyée par l'isolement de la maison unifamiliale de la banlieue, s'avérait également confrontée à une difficulté de logement liée à la complexification des structures des ménages (McCamant et Durrett, 1993). Au cours des dernières décennies, la famille québécoise a également connu des transformations importantes, majoritairement causées par l'accroissement du phénomène de ruptures dans les couples. En 2011, 28,7% des ménages incluant des enfants étaient des familles dites monoparentales (Santé et services sociaux du Québec, 2011), alors que ce portrait statistique des familles québécoises évalue à 140 000 le nombre de ménages recomposés en 2006 (Ministère de la famille et des aînés, 2011). De plus, selon les données du recensement de 2016, le Québec présenterait le taux le plus élevé au pays en termes de personnes vivant seules, avec un résultat de 33% des ménages (Statistiques Canada, 2016). Toutes ces données mettent de l'avant l'importance de la mise en place d'une typologie résidentielle répondant d'abord aux capacités financières des ménages, mais également aux besoins changeants de ces mêmes usagers. À cela s'additionne enfin la présence croissante de la femme sur le marché du travail, qui résulte en des adultes, tous sexes confondus, souvent très occupés et dans l'incapacité de fournir au niveau des tâches ménagères, notamment liées à l'alimentation de la famille. La coopérative d'habitation pourrait ainsi répondre à la fois aux critères de restructuration des ménages, mais également à ceux du mode de vie lié aux travailleurs urbains. Effectivement, les membres d'une même coopérative assurent le maintien et la gestion de leur complexe en se

divisant eux-mêmes selon plusieurs groupes d'intérêt, de manière à mieux partager les activités à accomplir. Certains se chargent ainsi de la paperasse en lien avec les rencontres mensuelles, alors que d'autres gèrent l'approvisionnement pour les repas collectifs ou assurent l'entretien général des bâtiments et l'aménagement des espaces extérieurs. Plusieurs adultes membres préfèrent plutôt, quant à eux, prendre part aux événements sociaux et coordonner les événements communs (McCamant et Durrett, 1993). C'est donc dans la réalisation conjointe des activités quotidiennes que les résidents de la coopérative scellent leur volonté de vivre ensemble. Il s'agit donc maintenant, en tant qu'architecte, de leur fournir les espaces les mieux adaptés pour vaquer à ces occupations.

Il s'avère, en fait, que la coopérative gagne souvent en bénéfices individuels et collectifs lorsque le regroupement des membres réunit des résidents plutôt hétérogènes en termes d'âge, de revenus et de culture. Du point de vue des plus jeunes, un tel développement résidentiel s'apparente à un terrain de jeux grandeur nature, où tous les enfants du voisinage sont des amis à proximité. Sans en être conscients, ces derniers profitent également d'une sécurité accrue par le contact visuel de tous les adultes présents au sein du complexe résidentiel, ce qui renforce évidemment la décision des parents d'opter pour la vie en cohabitation (McCamant et Durrett, 1993). La personne âgée ou le retraité, de leur côté, trouvent tout autant leur place dans l'organisation fonctionnelle et spatiale de la coopérative d'habitation. Effectivement, souvent plus libre de son temps, le couple vieillissant souhaite s'investir pleinement au sein de sa communauté, mais il éprouve également certaines craintes face aux risques liés au décès qui laisserait l'un des deux adultes seul dans le logement. Ce sentiment d'insécurité est finalement souvent contrecarré par l'esprit d'entraide qui émane du regroupement des membres (McCamant et Durrett, 1993).

Aux familles de tous les modèles, aux personnes vivant seules et aux couples de tous âges, s'ajoutent aujourd'hui un nouveau genre de locataire, le *néo-nomade*. Comme le développe l'architecte parisienne Yasmine Abbas dans son essai *Environnements néo-nomades, système écologique?*, ce dernier vit dans un monde de technologies lui permettant de déplacer ses biens par l'entremise d'entrepôts physiques et numériques. Le concept du néo-nomade revisite celui du *chez-soi* en s'interrogeant sur la manière de faire de ces espaces génériques des espaces plutôt personnels, flexibles et multifonctionnels : «C'est peut-être l'idée de partage du terrain qu'il faut importer dans le monde moderne. Ne plus être propriétaire mais habiter à la demande, investir les lieux quand on en a besoin, et les louer : voilà qui impose une réflexion sur l'habitat et l'immobilier.» (Abbas, 2008, 24) Peut-être ainsi le néo-nomade pourrait-il trouver ses aises dans un cadre coopératif, où les moyens accessibles et abondants déjà mis en place, ainsi que les

valeurs d'efficacité et de récupération, lui procureront un confort immédiat. Après tout, l'écosystème artificiel du néo-nomade, «s'il permet l'individualisation, n'opère efficacement que s'il est partagé» (Abbas, 2008, 35).

3. De nouvelles aspirations pour le Centro

Le site choisi dans le cadre de cet essai (projet) est localisé à Sherbrooke et s'explique simplement par un intérêt personnel envers cette ville nouvelle qui deviendra ma terre d'accueil pour les années à venir.

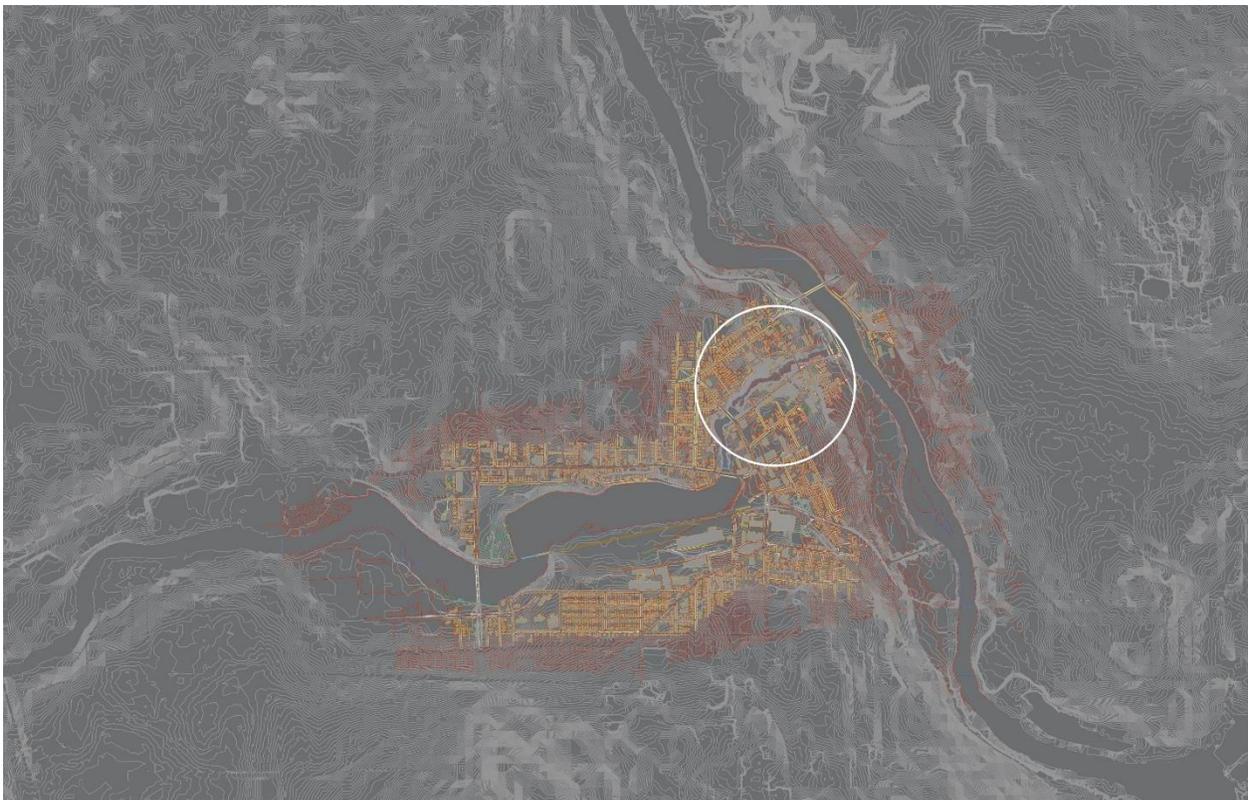


FIGURE 3 : Plan agrandi du confluent de la rivière Magog et de la Saint-François
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

Aux confluents de la rivière Magog et de celle de la Saint-François, le secteur à l'étude débute, à l'ouest, à la hauteur du barrage de la Centrale Frontenac suivant la Gorge de la rivière Magog, pour se terminer, à l'est, à la jetée dans la rivière St-François, au niveau du pont des Grandes Fourches.

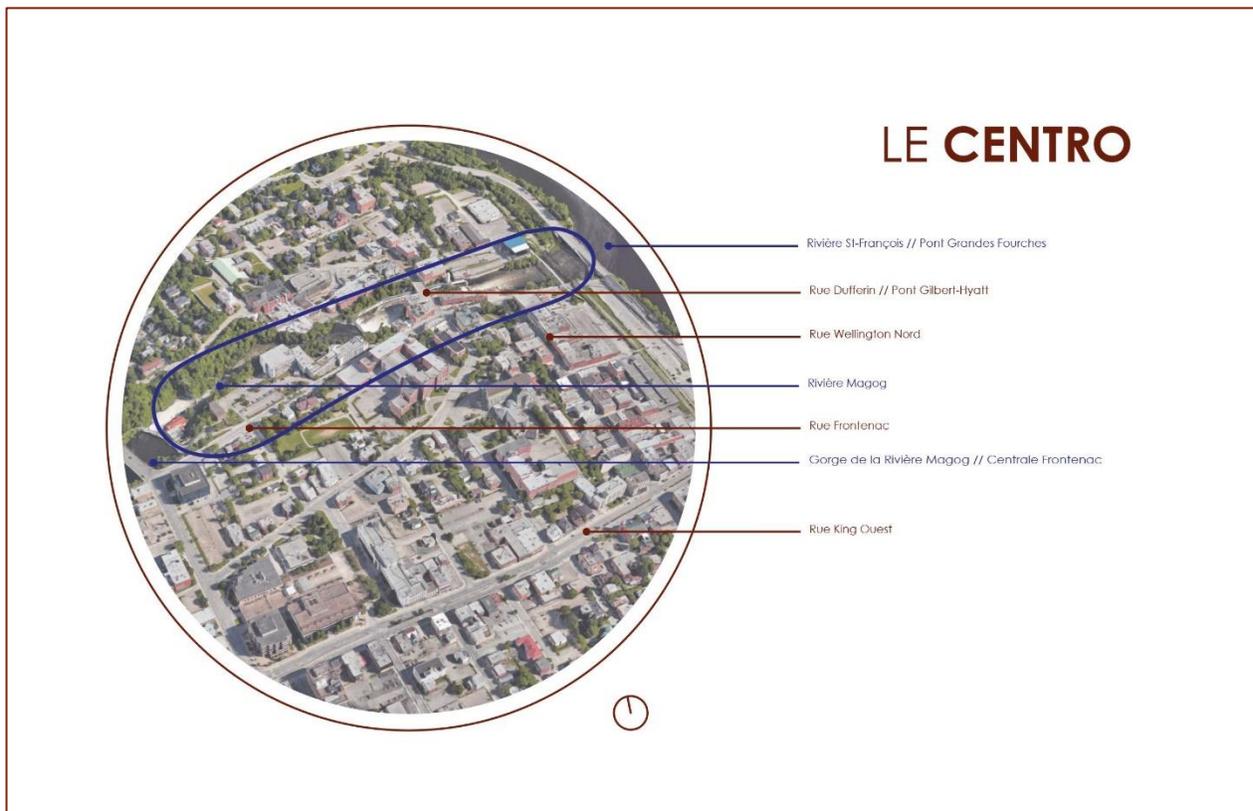


FIGURE 4 : Plan masse du site choisi
 Source : Image *Google Map* modifiée par l'auteur

3.1 Historique et architecture

D'abord génératrice d'énergie mécanique, puis d'hydroélectricité, la Gorge de la Rivière Magog est reconnue comme le berceau du développement industriel de Sherbrooke (Destination Sherbrooke, 2018). Les bâtiments qui la longent, ces anciennes industries et logements superposés d'ouvriers, résultent aujourd'hui en une portion de ville à caractère architectural typiquement industriel.

À l'époque, en 1835, la rue Frontenac, sur laquelle s'implante le projet actuel, est tracée par la *British American Land Company*, car elle représente le chemin le plus direct entre le pont Gilbert-Hyatt et le moulin Goodhue. Elle est d'ailleurs rapidement nommée *Factory Street*, puis rue de la Facterie par les Canadiens français, jusqu'en 1904, où on lui attribue son nom actuel, possiblement à cause d'une ressemblance auditive (Kesteman, 2001).

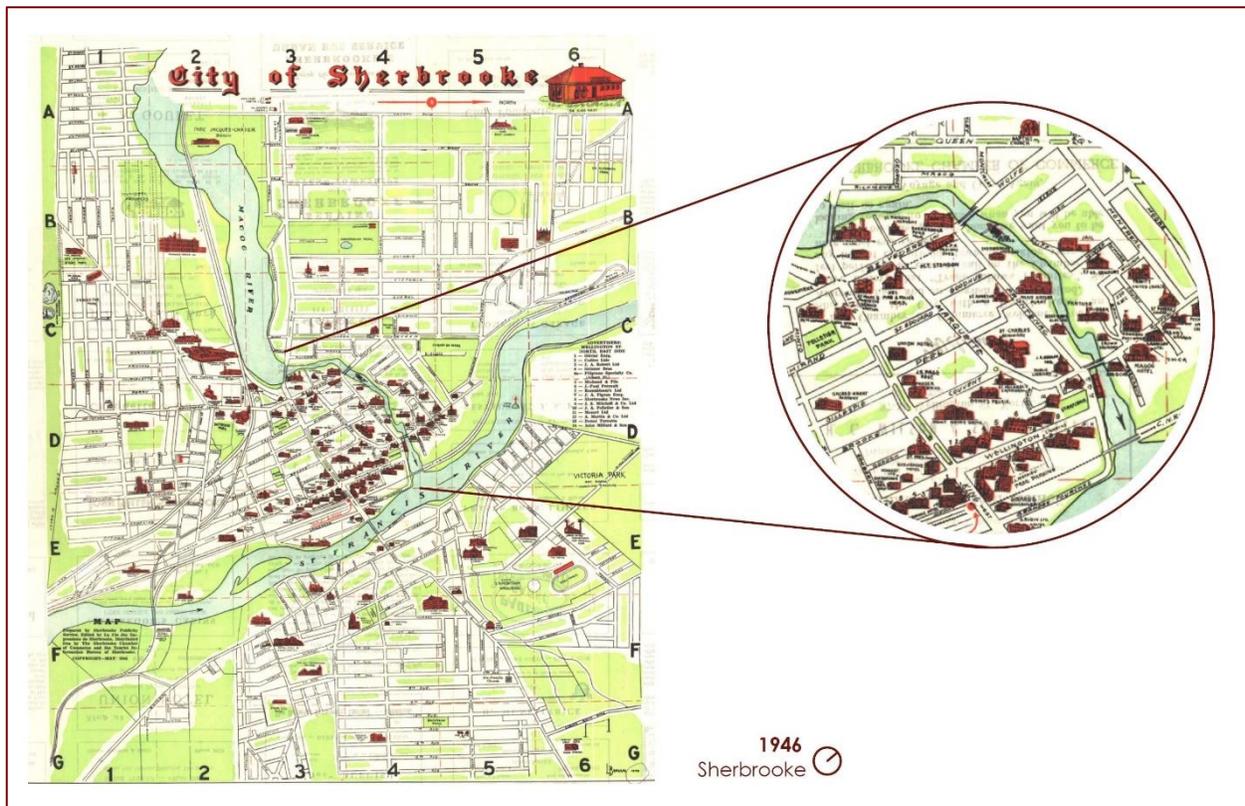


FIGURE 5 : Plan masse de Sherbrooke en 1946
Source : BAnQ

Érigées entre 1880 et 1920, les constructions édifiées le long de la rivière Magog présentent une architecture mettant de l'avant la brique rouge, matériau dont est marquée la grande majorité des édifices commerciaux du centre-ville. Avec la briqueterie Beckett, en opération dès 1823 et celle de la famille Cuzner qui fait son apparition après 1850, la brique ne manque pas à Sherbrooke et elle revêt plusieurs maisons aisées du Vieux-Nord à partir du XIX^e siècle. Elle supplante d'ailleurs le bois après 1875, alors que ses techniques de fabrication permettant une moulée mécanique assurent des coûts de production moindres (Kesteman, 2001). La charpente de bois sert de structure de première instance pour les constructions du Vieux-Sherbrooke, étant donné que la matière s'avère très disponible à proximité de la ville, où «des scieries alimentées par la rivière Magog fournissent aux constructeurs le bois de charpente et les planches qui leur sont nécessaires» (Kesteman, 2001). Dans le lit de la rivière, les bâtisses de brique rouge laissent entrevoir leurs fondations de pierre construites sur le roc. La pierre taillée, du granit de Stanstead ou de Scotstown pour la majorité, est réservée aux édifices de prestige comme les immeubles

administratifs ou commerciaux, ainsi que les constructions appartenant à l'Église catholique (Kesteman, 2001). À ces différents matériaux s'ajoute finalement le métal qui fait notamment office de structure pour les diverses passerelles qui agrémentent la Promenade de la Gorge, mais qui recouvre également les différents éléments de mécanique des bâtiments anciennement à vocation industrielle qui rythment et organisent le paysage.

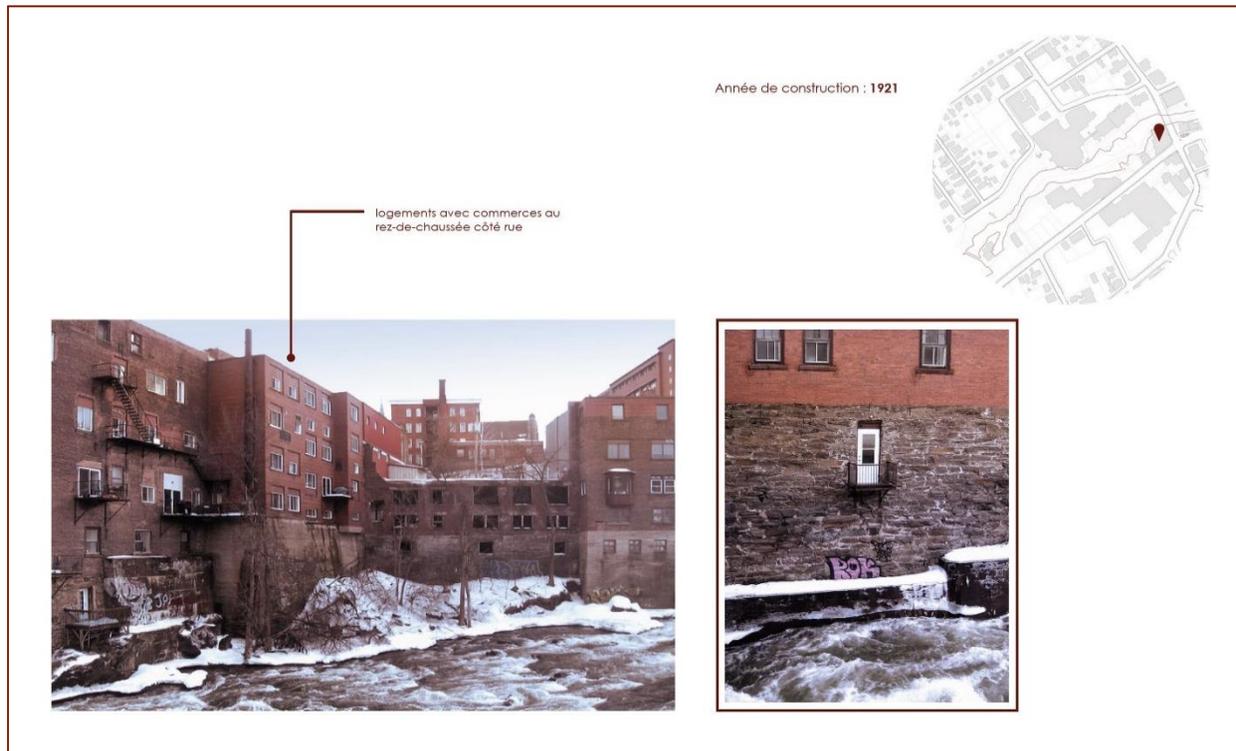


FIGURE 6 : Logements rue Frontenac

Source : <http://forum.skyscraperpage.com/archive/index.php/t-119197-p-65.html>,
adaptation par Audrey-Anne Lacombe, 2017

3.2 Un nouveau pôle culturel et artistique

En analysant davantage ces constructions du 20^e siècle, on voit se dessiner aujourd'hui un paysage historique assez intéressant en termes de redéfinition de la vocation du secteur autrefois industriel. Les bâtiments reconvertis en musées, en immeubles administratifs et résidences donnent le rythme pour en faire aujourd'hui une artère tournée vers la culture et les arts. En rouge sur la figure 7, sont illustrés les bâtiments avec une fonction nouvelle. En bleu, s'avèrent plutôt exposées les hypothèses quant aux programmations futures de certains bâtiments, particulièrement de l'usine *American Biltrite*¹ au nord, qui, depuis 1913, assure la production de revêtements de sol et de caoutchouc.

¹ Voir figure 8, page 27.

Complètement à l'est du secteur à l'étude, se trouve la centrale électrique Abénaquis, soit la deuxième en importance le long de la rivière Magog, ainsi que la scène Nikitotek, ce théâtre couvert en plein air qui accueille différents spectacles durant la saison estivale. À cette même hauteur, sur le flanc sud cette fois, différents commerces et restaurants ont pignon sur rue Frontenac, qui se veut, à cet endroit, une continuité de l'axe commercial qu'est la rue Wellington et qui agit, à Sherbrooke, à titre de rue principale animée où le piéton a conservé sa place privilégiée. Restaurants, cafés, terrasses, fleuristes, commerces artisanaux, théâtre, espaces de yogas et autres attirent touristes et locaux dans le centre-ville. Précèdent le pont Gilbert-Hyatt, sur la berge nord, le musée des Beaux-Arts et la Société d'Histoire de Sherbrooke s'inscrivent dans le réseau des musées actuels qui se complète par le musée de la Nature et des Sciences ainsi que par le musée hydroélectrique en fin de parcours, qui renferme d'ailleurs la plus ancienne installation hydroélectrique québécoise encore en opération avec plus de 100 ans d'existence (Destinations Sherbrooke).

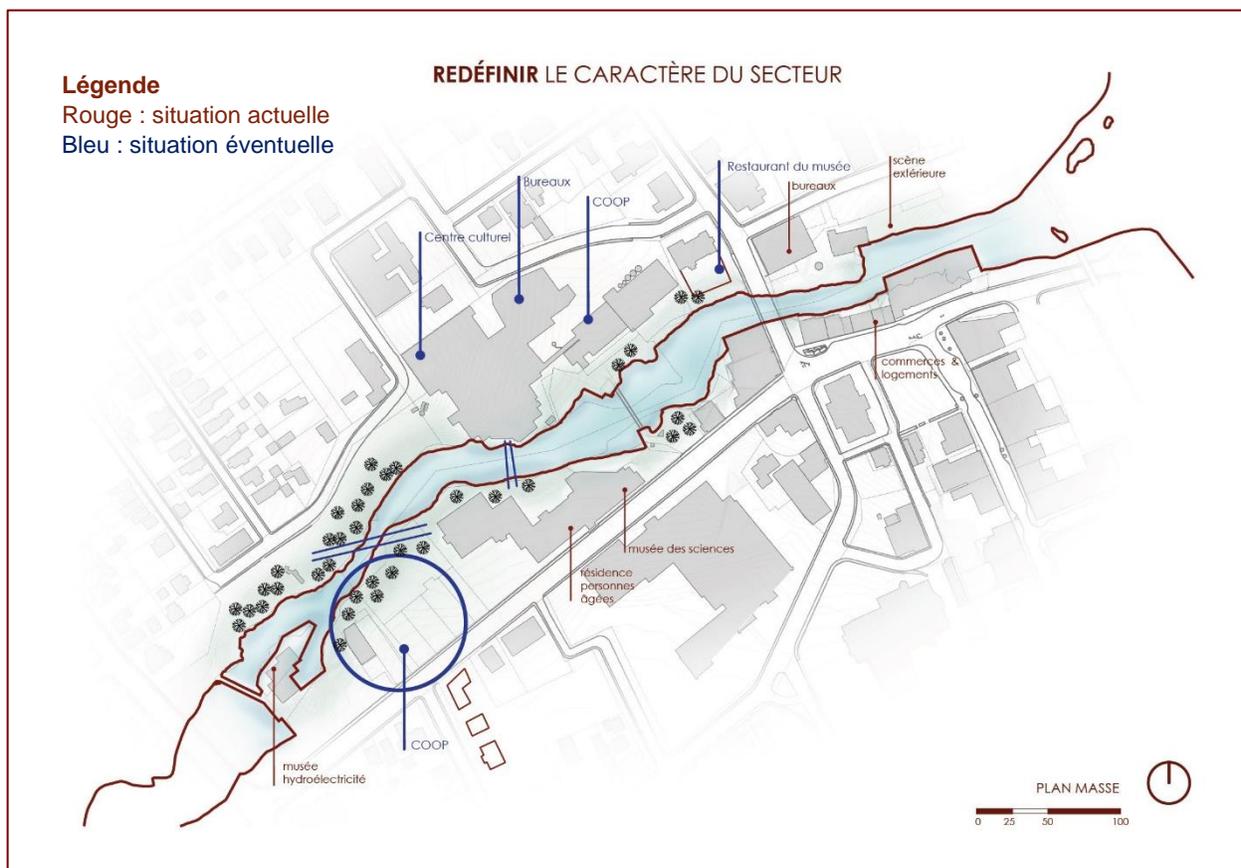


FIGURE 7 : Plan masse du secteur à l'étude
 Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

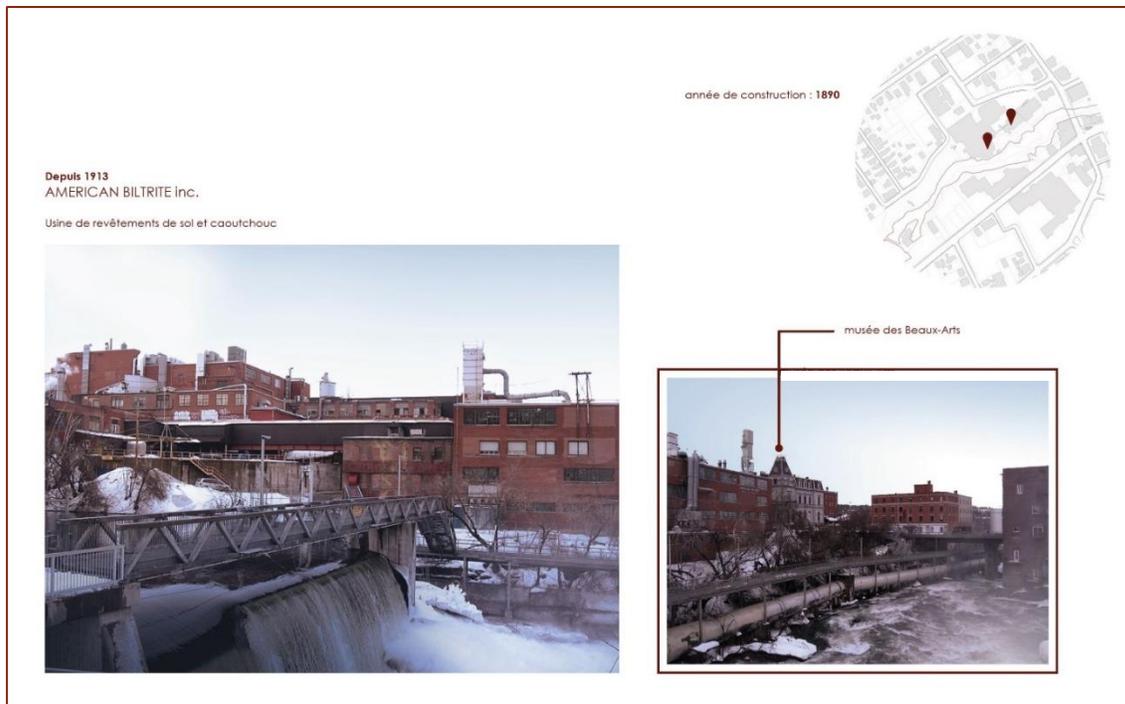


FIGURE 8 : Usine American Biltrite et passerelle piétonne
 Source : <http://forum.skyscraperpage.com/archive/index.php/t-119197-p-65.html>,
 adaptation par Audrey-Anne Lacombe, 2017

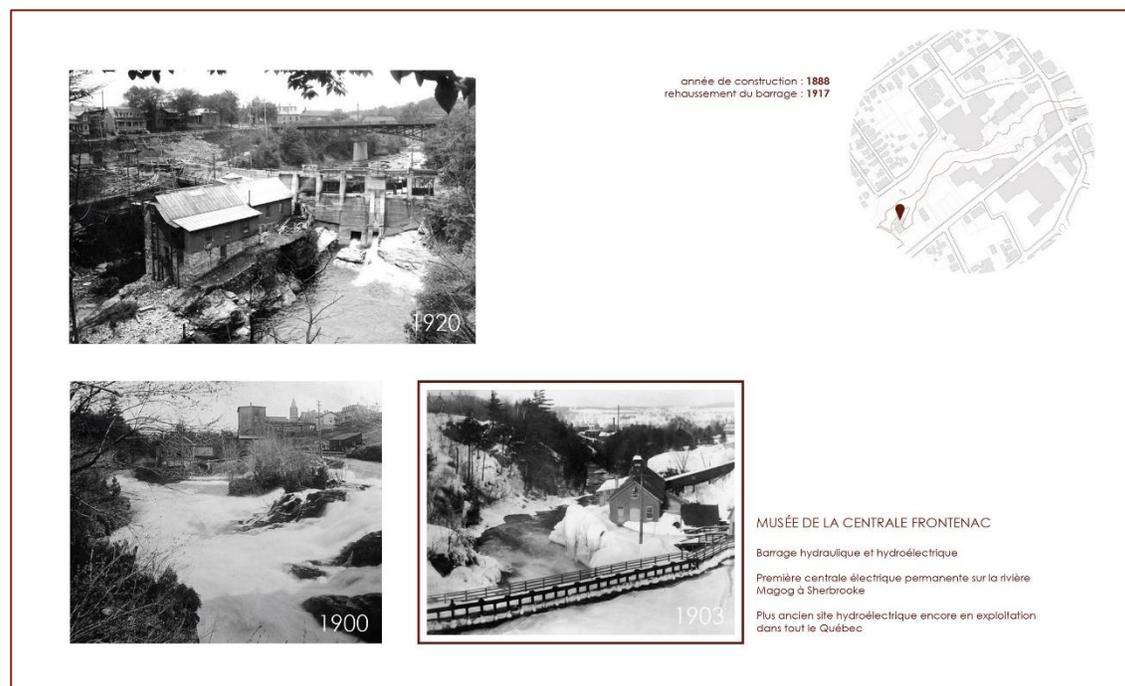


FIGURE 9 : Centrale hydroélectrique Frontenac
 Source : BANQ

Au sein de ce nouveau pôle culturel et artistique, le projet de coopérative d'habitation se dépose sur l'adéquation de cinq parcelles distinctes dont quatre se voient actuellement attribuer le rôle de stationnement alors que s'érige sur la dernière un bâtiment de briques rouges. Anciennement reconnu comme la Buanderie de l'Estrie, ce dernier a été la proie des flammes pour une seconde fois en 2010, détruisant toute la section construite ayant façade sur rue Frontenac (Radio-Canada, 2010). Aujourd'hui laissé à l'abandon, le bâtiment présente toujours des caractéristiques architecturales intéressantes pouvant contribuer à lui offrir une vocation nouvelle. Avec une trame structurale de poutres et de colonnes de béton, trois des quatre façades ont conservé leur revêtement de briques rouges typiques du quartier, alors que la troisième façade est plutôt entièrement ouverte sur ses deux niveaux². Le bâtiment, positionné en plongée par rapport à la rivière, offre des vues époustouflantes vers la nature et ses qualités inhérentes. La section du bâtiment toujours en place présente des ouvertures importantes vers son voisin à l'ouest, la terrasse du musée de l'hydroélectricité. À l'est, s'élève l'ancienne usine Julius Kayser aujourd'hui divisée et reconvertie en résidence pour personnes âgées.

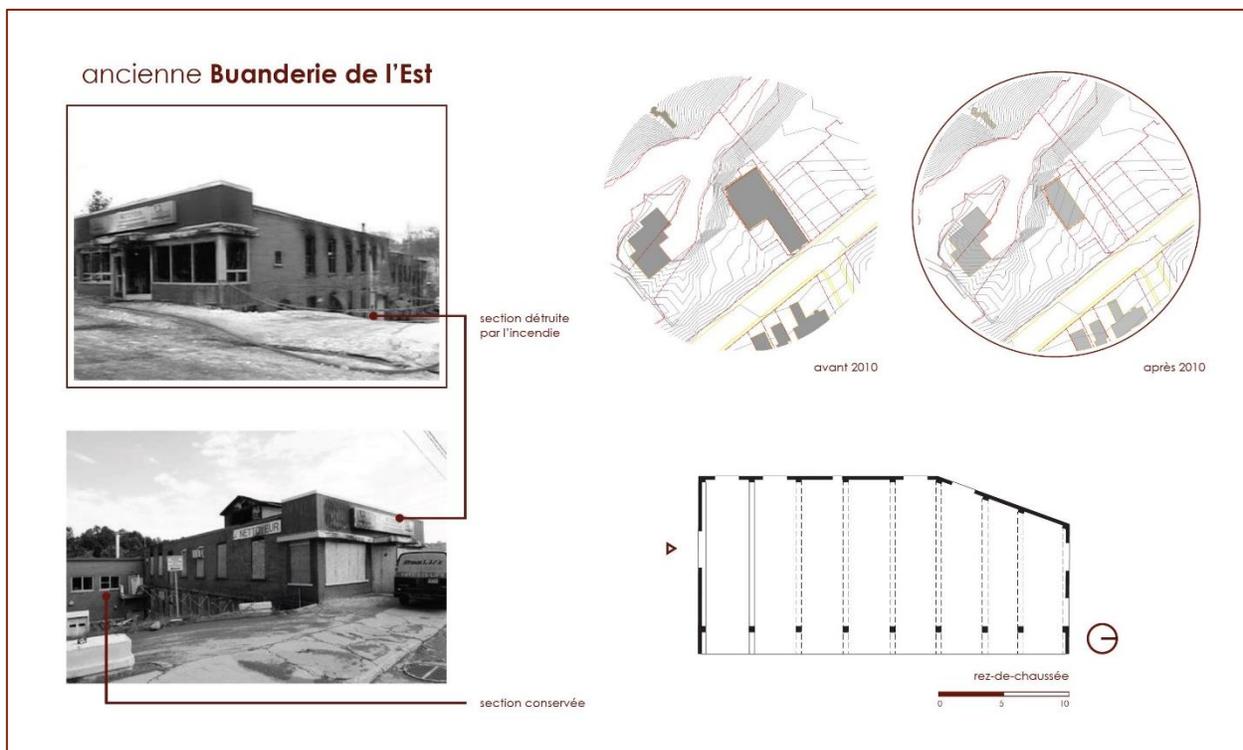


FIGURE 10 : Images et plans de l'ancienne Buanderie de l'Estrie

Source : Images de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/556905/nouveaux-locaux-buanderie-estrie-jack-spratt> et dessins d'Audrey-Anne Lacombe, 2018

² Voir l'annexe II pour plus de photos de site.

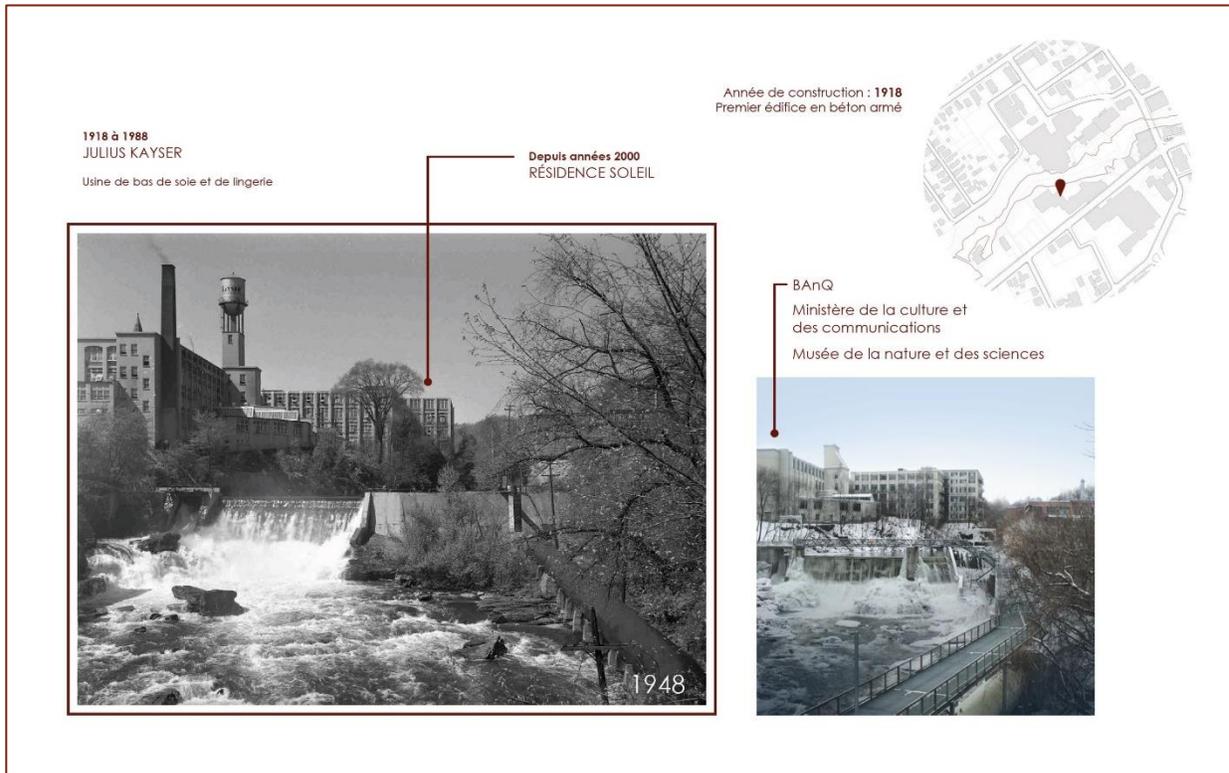


FIGURE 11 : Résidence Soleil, Ministère de la culture et des communications et Musée de la nature et des sciences
Source : BAnQ



façade sud



façade nord



façade est

FIGURE 12 :
Images de site

Source :
Audrey-Anne
Lacombe, 2017



vue de la passerelle extérieure



vue de la passerelle extérieure



FIGURE 13 : Carte sectorielle de l'étendue à l'étude
Source : Image *Google Map* modifiée par l'auteure

En observant l'étendue à l'étude sur la figure 13, il est possible de constater une division de l'ensemble en quatre secteurs d'activités principales. Au sud, du côté de l'artère commerciale qu'est la rue Wellington se dessine un secteur commercial, en rouge, auquel s'annexe, à l'ouest, une grande superficie institutionnelle, en bleu, qui regroupe écoles secondaires, cégep, bibliothèque, palais de justice, église ainsi que divers bureaux à caractère gouvernemental et municipal. Sur l'autre rive de la rivière Magog, au nord, un pôle de travail composé de différents bureaux s'adosse à la rivière St-François, alors que la portion ouest s'avère de nature résidentielle où l'école primaire Plein Soleil a pignon sur rue de Montréal.

La figure 14 dresse, quant à elle, le portrait de l'offre résidentielle actuelle au sein de l'étendue à l'étude. La portion nord-ouest à caractère fortement résidentiel se compose essentiellement de maisons individuelles et de jumelés que l'on peut observer en rouge, ce qui en fait un secteur accueillant davantage des ménages plus nombreux et en capacité financière d'être propriétaires. La rue Wellington, au sud-est, se profile, en jaune, comme une promenade de commerces superposés de logements de différentes dimensions, alors que l'ensemble du secteur est parsemé de plex allant de 2 à 4 étages qui attirent principalement les couples et les colocataires.

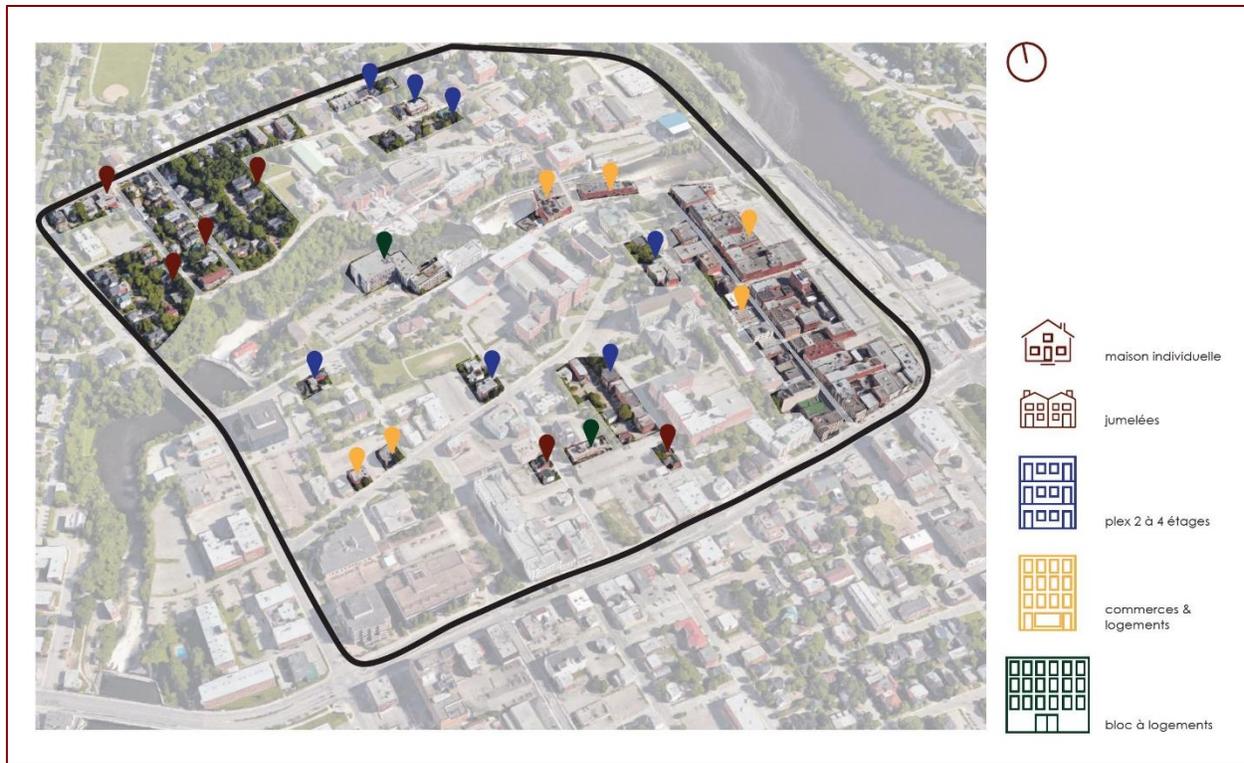


FIGURE 14 : Carte de l'offre résidentielle du secteur à l'étude
 Source : Image *Google Map* modifiée par l'auteure

De plus, il est également possible de constater sur les différentes images que l'étendue du secteur à l'étude demeure encore aujourd'hui majoritairement composée d'espaces de stationnements, bien que le transport en commun soit bien développé dans le centre-ville. Avec une majorité des lotissements utilisée à des fins institutionnelles et de travail, il en résulte que le secteur demeure assez peu fréquenté et animé en-dehors des heures de bureau. Bien que la Wellington se parsème de restaurants ouverts en soirée, l'artère reste insuffisante pour assurer la vitalité de ce secteur du centre-ville à toutes heures de la journée.

3.3 Revitalisation du centre-ville sherbrookois

L'essai (projet) tente ainsi de démontrer que l'augmentation de l'offre résidentielle dans le secteur peut contribuer à la revitalisation du centre-ville sherbrookois. Le *Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke de 2015* y vise d'ailleurs une augmentation de 1650 logements, soit plus de 3500 nouveaux résidents au cœur du *centro*, totalisant une évaluation foncière générée de plus de 600M\$, en incluant les 16 500m² de commerces et les 50 500m² de bureaux additionnels (Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke, 2015). Le Plan directeur cherche à assurer l'émergence d'une identité forte, unique et distinctive

du secteur, ainsi qu'à renforcer le cadre physique et bâti, notamment par l'animation du centre-ville, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ce, durant toutes les saisons. Ce dernier se concentre également sur le déploiement de milieux de vie et d'emplois attractifs et recherchés dans le centre-ville, possible par l'optimisation du territoire à des fins justement résidentielles (Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke, 2015). Dans ce même ordre d'idées, les responsables s'accordent pour miser sur une meilleure diversité sociale et une plus grande inclusion par une variation dans la dimension des habitations et dans leur typologie, de manière à répondre notamment aux enjeux liés à la monoparentalité, à la mobilité, aux cycles de vie et aux ménages recomposés de tailles variées. Une certaine mixité dans les modes de tenure saura, quant à elle, répondre à l'accessibilité financière des différents types de propriétaires ou de locataires éventuels (Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke, 2015). Enfin, le Plan directeur met également de l'avant l'importance de la consolidation d'espaces de sociabilisation communs et publics dans cette volonté de diversité sociale au sein du centre-ville (Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke, 2015), ce à quoi la coopérative d'habitation pourra répondre par ses différents espaces de rencontre et d'échange.

La Ville de Sherbrooke, en partenariat avec le gouvernement du Québec, prévoit actuellement une aide financière proposée aux propriétaires procédant à la remise en état de certains bâtiments résidentiels ou partiellement résidentiels. L'aide est alors offerte par le programme Rénovation Québec (PRQ) sous la forme d'une subvention et d'un crédit de taxe foncière (Ville de Sherbrooke, 2012). Ceci a pour effet de constater un réel engouement des promoteurs envers le secteur du centre-ville, où ils achètent pour peu un bâtiment qu'ils retapent, puis louent sous forme de logements ou vendent en unités sous la structure financière du condominium.

Pour habiter moi-même le centre-ville et y avoir acheté récemment un nouveau logement, il m'a été possible de constater que l'offre résidentielle se divise actuellement en deux échelles de coûts et s'adresse, par le fait même, à deux groupes sociaux distincts. Le futur résident a ainsi le choix d'opter pour un logement rénové et de qualité dans un immeuble revitalisé en acceptant de déboursier une somme considérable mensuellement ou en achetant, encore ici, à prix élevé en comparaison à ce que l'on peut trouver dans d'autres secteurs de la ville. Le futur locataire ou propriétaire peut également choisir de louer ou d'acheter à un prix raisonnable et fonction de son budget, mais il sera contraint d'accepter un logement présentant une construction de qualité moindre et un entretien au fil des années souvent négligé. Michael Platzer disait d'ailleurs, dans son ouvrage *Concevoir et construire des logements sociaux : Bâtiments d'habitation collectifs*, que la qualité urbaine est reconnue pour compenser le déficit de la qualité de l'appartement lui-

même, avec des plans souvent inadaptés, une acoustique incertaine, des murs comparés à des passoires thermiques, des cours étroites et des pièces mal éclairées (Platzer, 2014). Peut-être ainsi que la coopérative d'habitation au centre-ville pourrait s'avérer une solution durable à un besoin en logement de qualité à la fois «pour les plus riches et les plus pauvres» (de l'anglais «*For Richer and Poorer*») comme l'affirmaient Cooper et Critchlow Rodman, dans leur livre *New Neighbours : A Case Study of Cooperative Housing*. Enfin, Michael Platzer mettait également en garde le lecteur face aux opérations de reconquête telles que le centre-ville sherbrookoïse et aux opérations de découverte des zones industrielles et portuaires à titre d'exemples, où le nouveau résident se voit finalement contraint de vivre au cœur d'un chantier urbain durant plusieurs années (Platzer, 2014).

3.4 L'habitation oui, mais pourquoi la coopérative ?

Bien qu'il ait été démontré que l'implantation d'un complexe résidentiel dans le secteur du centre-ville de Sherbrooke puisse encourager sa vitalité et son occupation à des moments variés de la journée, pourquoi opter pour la coopérative d'habitation précisément dans le cadre de l'essai (projet) ? La décision repose, en fait, sur la capacité d'un tel type d'habitation à revitaliser les secteurs urbains centraux (CQCH, 2018). En effet, il est reconnu que les activités de ces regroupements ont des retombées positives autant sur l'individu qui en est membre que sur la communauté locale dans lequel il s'installe. Le concept de *vivre ensemble* impliqué par un tel mode d'habiter cherche à initier une certaine forme de mixité sociale, que ce soit en acceptant en son centre des membres de tous groupes d'âges, de toutes ethnies, voire même de différentes échelles de revenus par la possibilité de subventions. La Ville de Sherbrooke, en qualité de collectivité hôte pour les immigrants politiques et économiques, se veut le visage d'une diversité culturelle contribuant au dynamisme collectif de la région. La coopérative d'habitation, positionnée au sein même d'un pôle culturel central, traite ainsi des problématiques de morcellement de quartiers, de ségrégation, d'appauvrissement et d'isolement de certains groupes sociaux. Elle cherche, par sa définition même, à créer un réseau fort permettant aux différents individus d'y développer un sentiment d'appartenance, quel que soit leur échelle sociale. De plus, les membres de coopératives s'engagent à soutenir le dynamisme commercial des municipalités et des quartiers dans lesquels ils s'établissent par l'achat de biens et de services chez des marchands et des fournisseurs locaux (CQCH, 2018).

4. Le projet

Le projet architectural se développe sous la forme d'un complexe résidentiel qui cherche à répondre à la manière dont le cadre bâti peut favoriser les échanges entre les résidents de la coopérative, tout en alimentant le discours de ces derniers avec les visiteurs. Le projet a ainsi pour mission première d'offrir un support bâti propice à l'interaction, c'est-à-dire de mettre à la disposition des utilisateurs une variété d'espaces de rassemblement conçus à différentes échelles, de manière à toucher autant à celle de la ville qu'à celles du quartier et du voisinage.

4.1 L'échelle de la ville, la rivière

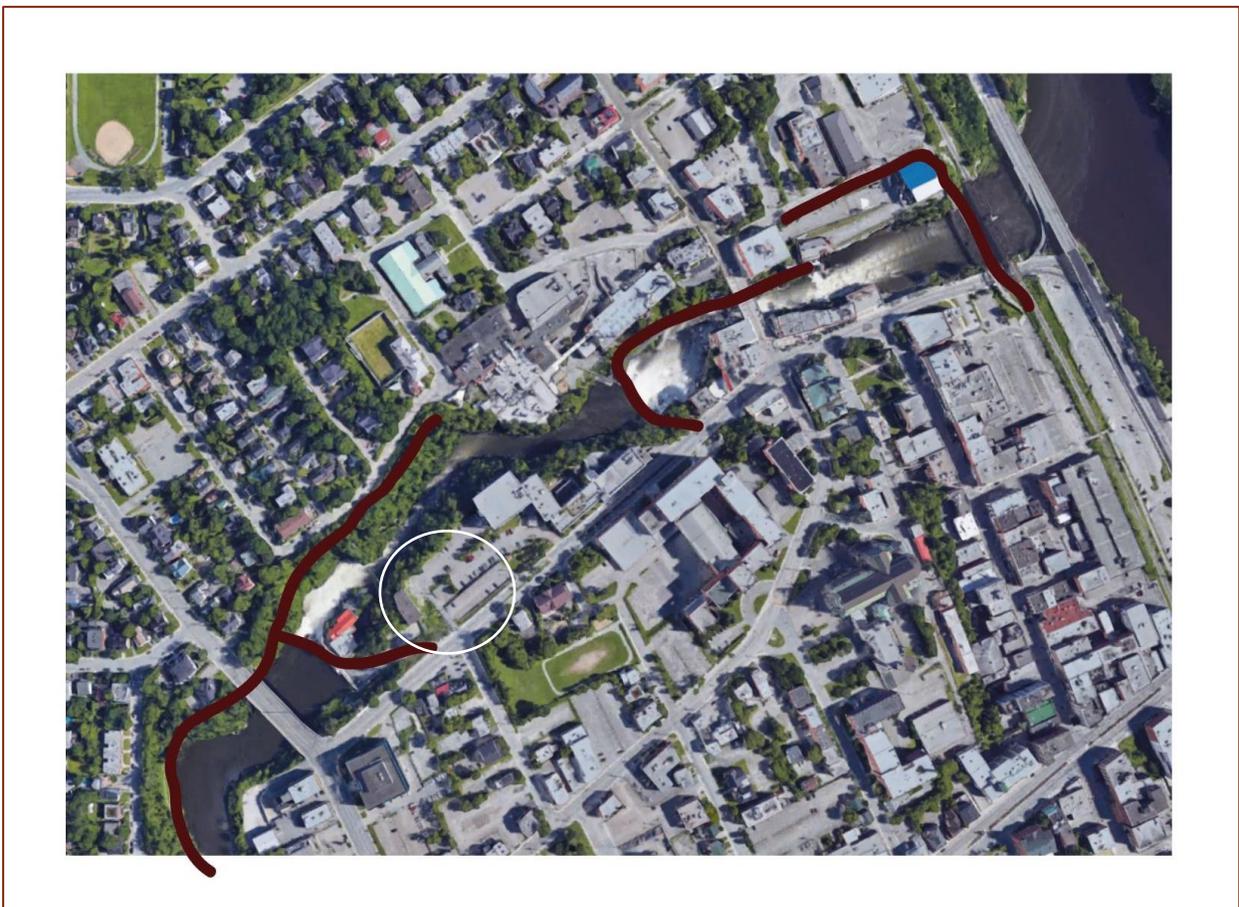


FIGURE 15 : Sentiers piétonniers formant la promenade reliant le Lac-des-Nations au réseau des musées.

Source : Image *Google Map* modifiée par l'auteure

Comme il a été expliqué précédemment, les membres d'une coopérative d'habitation se regroupent autour d'un cœur commun qui répond à leurs convictions mutuelles. Dans le présent projet, la rivière Magog agit elle-même à titre d'axe unificateur. À une échelle élargie, elle rejoint le Lac-des-Nations vers l'ouest pour se déverser, à l'est, dans la rivière St-François qui poursuit sa traversée vers les villes avoisinantes. En termes d'architecture, la rivière représente à la fois le paysage industriel et la technologie du passé, mais également le pôle de la culture et des arts d'aujourd'hui. Le projet s'insère ainsi à même la promenade piétonne existante qui rejoint le Lac-des-Nations au réseau des musées. À l'échelle de la ville, le site choisi favorise donc les échanges entre les locaux, les touristes et les résidents-mêmes de la coopérative.

4.2 L'échelle du quartier, le pont

La rivière Magog devient accessible et appropriable par l'humain grâce à diverses passerelles surplombant les barrages qui ponctuent et organisent le paysage naturel. L'insertion d'un pont piétonnier au projet s'inscrit dans cette continuité, de manière à offrir un support physique et visuel à ce lieu d'observation. Le choix de l'implantation des différents complexes d'habitation contribue également au cadrage du paysage et à en rehausser les qualités naturelles et spatiales. Au sud, le bâtiment s'inspire de la barre de logements traditionnelle qui choisit de s'orienter perpendiculairement à la rivière, de manière à donner l'illusion de s'y projeter. Les deux barres s'ouvrent ensuite vers la vue, pour finalement se cisailer, afin de permettre à chacune des unités privées d'attraper un brin de paysage.

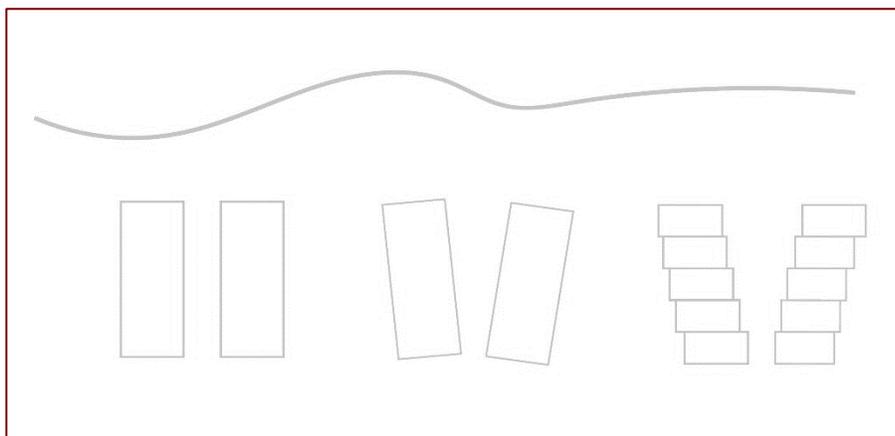


FIGURE 16 : Schéma conceptuel de l'implantation des barres de logement

Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

Sur la rive nord, plutôt que de s’allonger horizontalement, l’immeuble opte pour une forme verticale qui cherche à s’élever vers le ciel de manière à marquer les différences de niveaux entre les affleurements rocheux se faisant face de chaque côté de la rivière. L’ensemble formé par le pont et les constructions aux abords de la rivière souligne ainsi la profondeur de la perspective du centre-ville de Sherbrooke.



FIGURE 17 : Vue du pont Frontenac

Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

De son côté, le pont se divise en deux branches, la première agissant à titre d’union entre les deux rives, en reliant la tour d’habitation au nord au café coopératif au sud. De cette manière, puisque la différence de niveau entre le site du café coopératif et la rue Frontenac est trop importante pour avoir une visibilité des façades, il a été choisi que les visiteurs découvrirait plutôt ce lieu de rencontre par le pont qui poursuit la promenade piétonne. La seconde branche de ce dernier choisit, quant à elle, de prolonger le parcours de la maison commune vers la berge nord de la rivière, de manière à permettre au promeneur de s’approcher de cette source d’énergie et de s’appropriier la rivière et son houlement.

- Lors de la critique finale, il a été porté à mon attention que, dans sa disposition actuelle, le pont semblait effectivement faire partie intégrante du projet de complexe résidentiel, et que, par conséquent, il pouvait également être lu comme une construction privée praticable uniquement par les résidents de la coopérative d'habitation, ce qui irait à l'encontre de la volonté d'en faire un lieu de rencontre et d'échange entre les habitants et les utilisateurs de la promenade. De plus, dans le cas éventuel où le café coopératif, de nature publique, venait à changer de vocation pour un programme privé, le pont alors dit public viendrait se heurter, au sud, sur la paroi de l'ancien lieu de rencontre. Ainsi, un simple désaxement de ce dernier afin qu'il ne soit plus aligné spécifiquement avec la tour au nord et la maison commune au sud contribuerait à réduire cet impact.

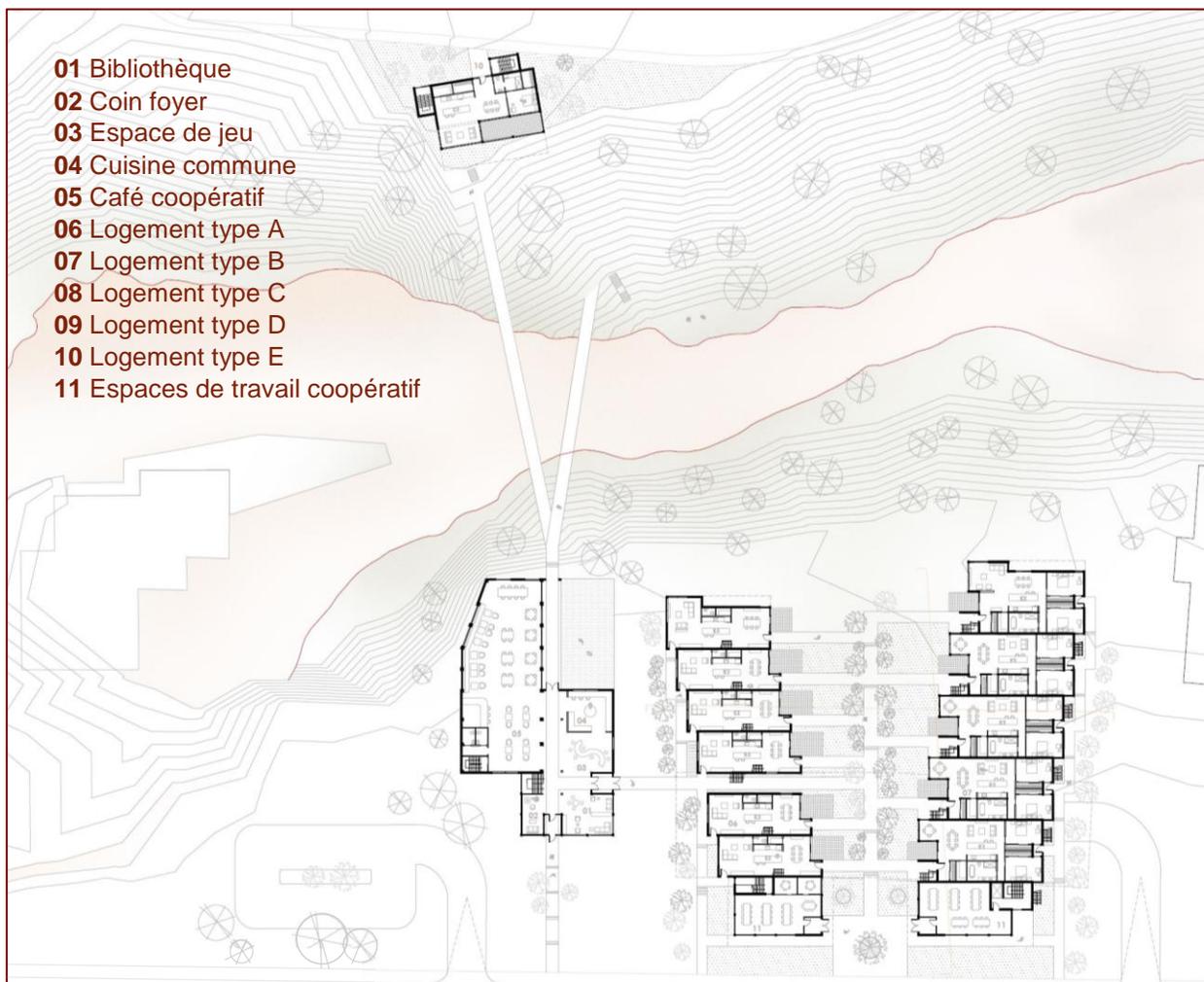


FIGURE 18 : Plan d'implantation de la coopérative d'habitation
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

4.3 L'échelle du voisinage, la maison commune

Comme il a été mentionné précédemment, les complexes immobiliers orientés vers la cohabitation se reconnaissent notamment parmi les autres types d'habitation grâce à un bâtiment adjacent aux logements privés que l'on appelle la *maison commune*. Ici annexée au café coopératif, la maison commune fait office, au rez-de-chaussée, de lieu de rencontre privilégié entre les résidents de la coopérative et les visiteurs qui cheminent à travers le réseau des musées ou la promenade piétonne.

Le café coopératif se veut une grande aire ouverte aménagée au rez-de-chaussée du bâtiment existant où les locaux, comme les touristes, peuvent profiter d'un moment de détente avec une vue imprenable sur la chute du barrage Frontenac et l'architecture du bâtiment maintenant devenu le musée de l'électricité. Le café profite de la structure bétonnée et dénudée de l'ancienne Buanderie de l'Est³ pour accentuer le parcours qui traverse le bâtiment commun de part et d'autre pour se diriger au nord vers le pont et, au sud, vers l'activité se déroulant sur la rue. La brique rouge et le béton de la construction existante rencontrent la cage de verre de la maison commune, supportée par une

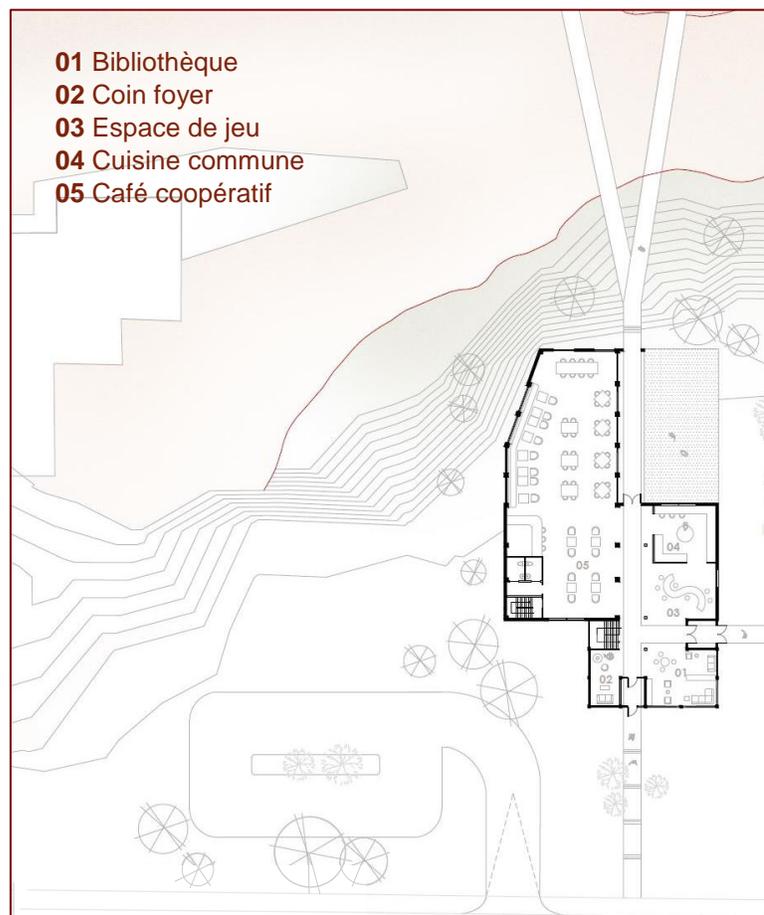


FIGURE 19 : Café coopératif et maison commune
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

³ Voir figure 10, page 28.

structure de bois. À l'intérieur, la cuisine commune se dissimule derrière des panneaux de CLT, alors que l'aire de jeu pour les enfants, le coin lecture et l'espace foyer sont plutôt à aire ouverte.



FIGURE 20 : Rendu de la maison commune et du café coopératif –
Jonction entre l'existant et le nouveau
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

Il est possible de questionner la décision d'adjoindre le café coopératif à la maison commune en ce qui a trait à la sécurité. Comme le mentionnent McCamant et Durrett dans leur ouvrage, dans plusieurs cas de cohabitation observés en Europe, la maison commune sert notamment de lieu de transition entre le retour de l'école de l'enfant et le retour du travail des parents. Étant donné qu'une présence adulte est assurée en tout temps dans la maison commune, plusieurs parents choisissent alors d'offrir à leurs jeunes la possibilité de quitter l'école sans aller au service de garde pour plutôt aller s'amuser dans la maison commune, ce qui s'avère d'autant plus intéressant pour l'adulte qui n'a donc pas à assurer le transport après les heures d'autobus scolaires (McCamant et Durrett, 1993). Toutefois, dans une telle situation, les enfants des écoles à proximité se verraient alors en contact avec les locaux ou touristes étrangers alors venus profiter d'un instant dans le café coopératif. Je crois que cette problématique, si elle en est une, peut simplement être solutionnée par une gestion des heures d'ouverture du café public versus celles

d'exclusivité accordée aux membres de la coopérative, et qu'elle ne l'emporte pas sur les avantages liés aux possibilités de tisser des liens importants avec le voisinage et les nouveaux-venus à Sherbrooke.

Comme expliqué précédemment, la cohabitation répond notamment aux modes de vie changeants des parents urbains qui sont de plus en plus nombreux à apprécier le confort de la maison pour certaines tâches liées à leur travail. L'architecture, comme la technologie doit ainsi s'adapter à cette nouvelle volonté en offrant des organisations spatiales permettant, par exemple, de recevoir des clients et de s'isoler des activités familiales. L'esprit de communauté et l'animation constante au sein de la coopérative peuvent contribuer à évincer l'éventuel sentiment d'isolement lié au travail seul à la maison (CQCH, 2018). Pour le projet, la construction rue Frontenac offre donc des espaces de travail dits de *coworking*. Cette vision différente du travail répond aux volontés du *Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke* d'amener au centre-ville des espaces de bureaux liés à l'innovation et à la créativité (Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke, 2015). En plus d'agir comme vitrine pour le regroupement coopératif, ces lieux de travail font office de façade pour les logements privés qui profitent alors d'une certaine distance par rapport à l'indiscrétion de la rue publique. C'est alors le troisième étage, qui fait office de démarcation entre l'espace complètement public de celui plus privé à l'arrière. Revêtu d'un métal blanc rappelant la mécanique en toiture des anciennes industries voisines, il couronne l'ensemble de briques rouges contemporaines.



FIGURE 21 : Rendu de la rue Frontenac
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018



FIGURE 22 : Plans niveau 02 et 03
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

4.4 L'échelle de la coopérative, le jardin

Comme l'implantation du complexe résidentiel cherche un développement du centre-ville qui respecte les unités de paysages (Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke, 2015), la conception de l'aménagement interne de la coopérative travaille également en continuité avec les contraintes liées au site. Du côté de la rue Frontenac, au sud, la dénivellation du sol se compare à une descente graduelle vers la rivière. Les barres de logement se brisent alors verticalement pour suivre cette pente douce et permettre la mise en place de toits-terrasses profitant d'une vue partagée vers le paysage. Au centre, les ailes s'unissent par l'entremise du jardin commun, qui s'avère la quatrième séquence d'interaction du projet et qui



FIGURE 23 : Le jardin commun
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

s'adresse principalement aux résidents de la coopérative. Agissant à la fois à titre de moyen de distribution des logements, le jardin est également l'arène de la vie sociale à l'extérieur, où les enfants animent la place et les plus vieux se plaisent à contempler l'énergie qui s'en dégage.



FIGURE 24 : Coupe longitudinale
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

«L'origine du mot jardin renvoie à l'idée d'une nature circonscrite par des murs ou une clôture» (Fetro, 2011), alors que les principes de la cohabitation cherchent plutôt à effacer les notions de définitions territoriales (McCamant et Durrett, 1989). Si l'architecture et la végétation se côtoient alors dans une forme de complicité et de réciprocité pour atteindre l'organisation et la structure de l'espace (Fetro, 2011), le jardin collectif profite du couvert végétal pour ainsi créer des zones de rassemblement et d'échange, mais également d'introspection et de contemplation. Sur la façade plus privée des logements, l'accès aux unités se fait ainsi par de petites ruelles végétales qui proposent une nouvelle échelle d'intimité.

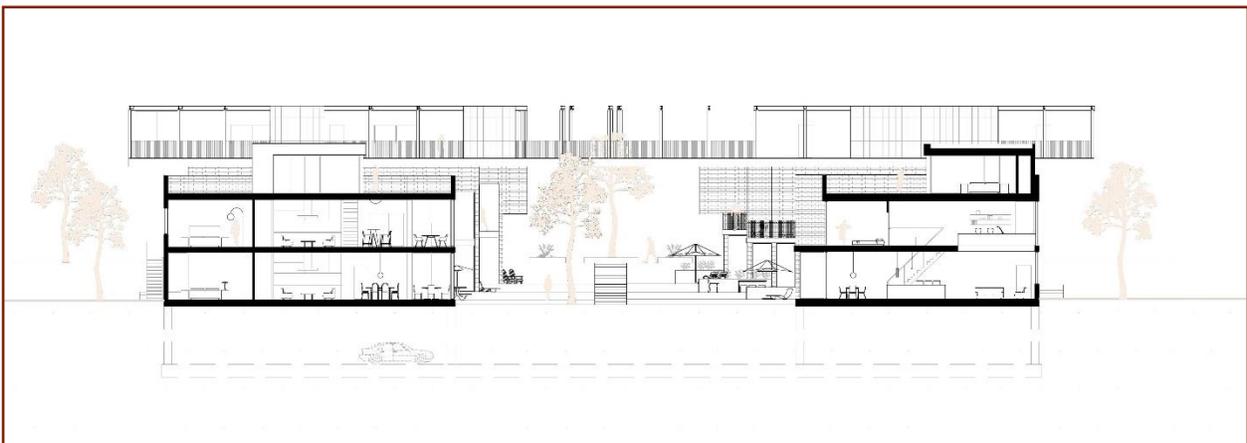


FIGURE 25 : Coupe transversale
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018



FIGURE 26 : La ruelle
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

Au troisième niveau, la coursive reprend les fonctions techniques et sociales qu'offre le jardin en s'organisant également autour du centre collectif. Comme l'espace végétal au sol, la coursive favorise les rencontres en permettant un certain degré d'appropriation et de personnalisation de l'espace. La coursive s'inscrit, comme les balcons et les terrasses en façade, dans l'ensemble des espaces semi-privés et de transition agissant comme interface entre l'espace public et celui complètement privé de la résidence (Kesteman, 2001). Bien que questionné en critique, l'arche à angles droits de composition métallique pour un aspect plus contemporain, souhaite rappeler les colonnes à chapiteaux doriques, ioniques ou corinthiens qui soutiennent le portique de plusieurs

résidences privées anciennes de Sherbrooke. Leur forme refermée agit comme cadre bâti et support au dialogue entre les résidents occupant la coursive.



FIGURE 27 : La coursive
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

Le parcours de l'individu au sein de la coopérative se termine à la porte de son *chez-soi*, où l'intérieur cherche à respecter la privacité de la famille. Très ouvertes côté jardin, les façades se referment plutôt côté ruelle, pour dissimuler derrière elles chambres, séjours et espaces de travail. Si le séjour se veut le repaire de l'intime pour plusieurs modèles de cohabitation (McCamant et Durrett, 1993), l'implantation perpendiculaire à la rue des barres de logement actuelles et leur moyen d'accès empêchait l'atteinte d'une complète privacité pour les salons au rez-de-chaussée. Les maisons en rangée (logement type A) profite ainsi plutôt de la hauteur pour gagner en intimité, alors que le troisième niveau se veut une pièce complètement privée en toiture offrant des vues vers la ville, ses ponts et sa nature. Cette ambiance contemplative cherche à inspirer l'*individuel* de manière à faire de ces toits-terrasses des lieux d'inspiration créative et artistique vouée à la musique et au travail.

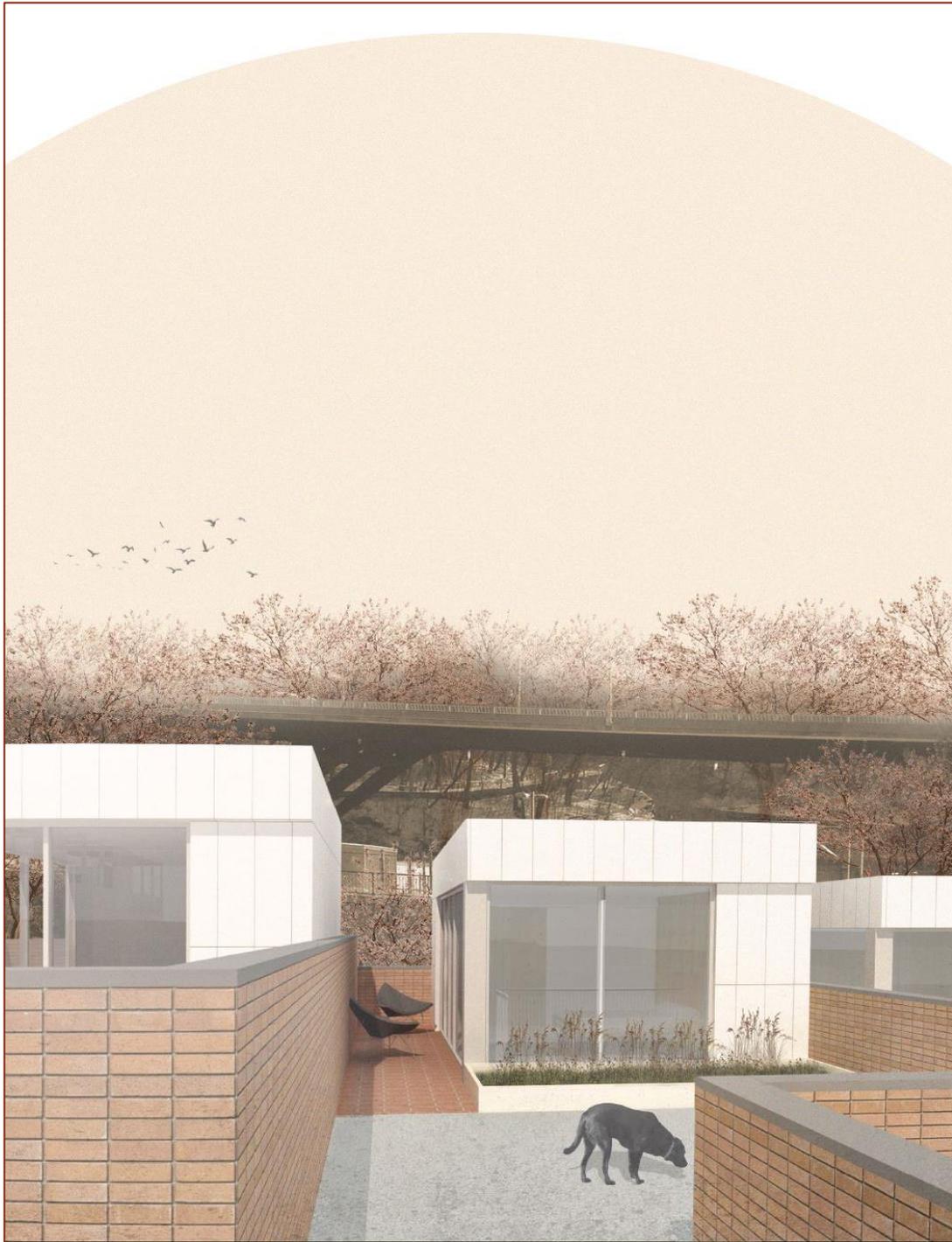


FIGURE 28 : Le toit-terrasse
Source : Audrey-Anne Lacombe

4.5 L'échelle de l'individu, l'unité privée

D'un point de vue plus programmatique maintenant, le complexe résidentiel cherche à répondre à une grande variété de ménages. Construits en panneaux de CLT, la trame structurale des logements suit les contraintes liées à la dimension des panneaux. Avec une portée ainsi possible de 6 mètres par 3 mètres, les logements se voient offrir une forme plutôt rectangulaire dont les pans les plus longs correspondent aux murs mitoyens. Le CLT a été choisi dans une volonté de s'inspirer de la structure de charpente de bois légère présente dans les bâtiments du secteur, mais en y apportant une certaine touche de modernité. Cette technologie contemporaine se veut ainsi l'industriel nouveau de l'ancienne *Factory Street* qui longe la rivière Magog, cette source naturelle reconnue comme le berceau de l'histoire technologique de la ville de Sherbrooke.

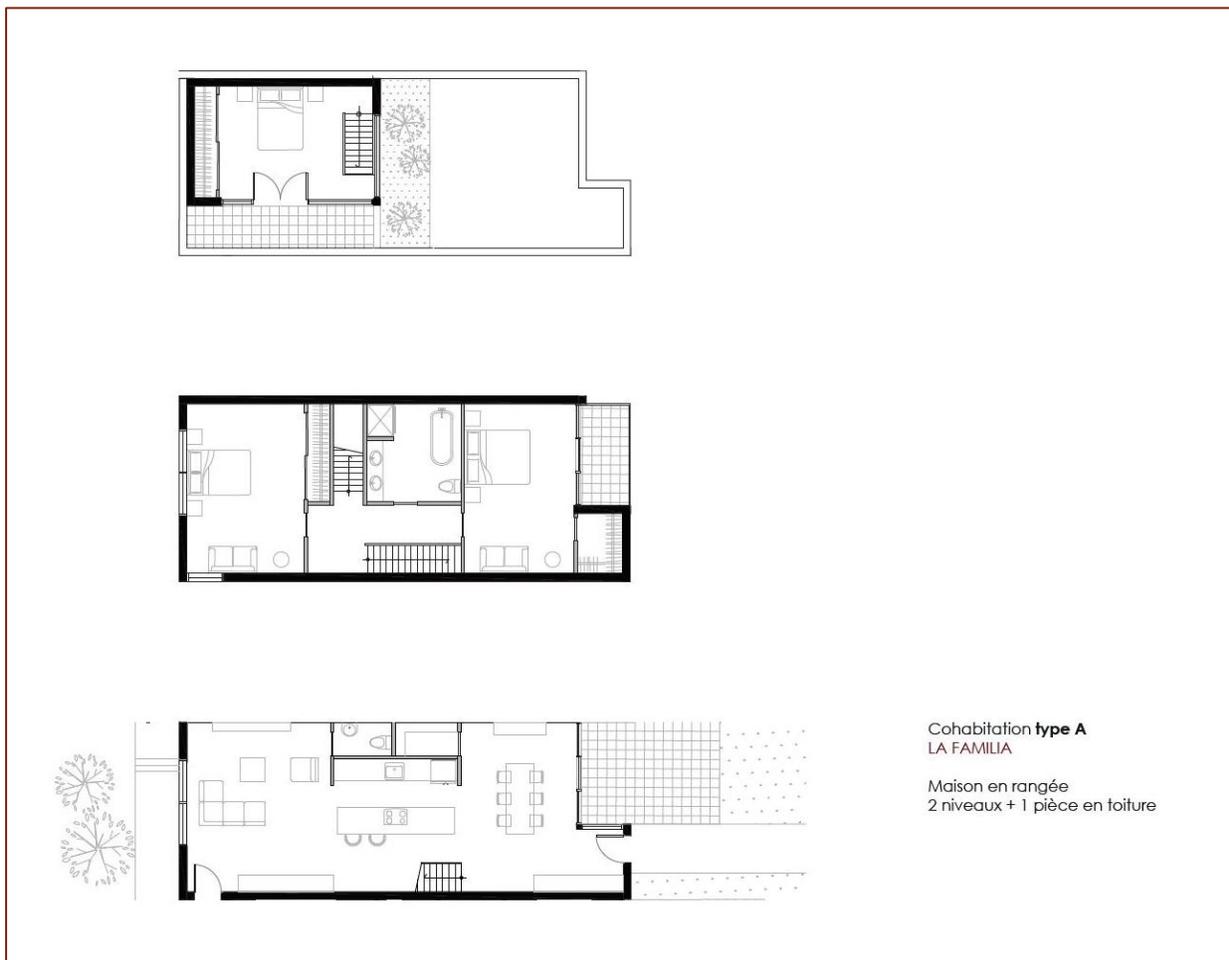


FIGURE 29 : Plans niveaux 01, 02 et 03 du logement type A
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

Le logement type A, dit *La familia* s'apparente à la typologie de la maison en rangée. Sur trois niveaux, il distribue les pièces en suivant une séquence de privacité ascendante correspondant à l'évolution verticale de ses résidents. Avec une capacité allant jusqu'à trois chambres, le logement type A s'adresse principalement aux ménages de familles régulières et recomposées.

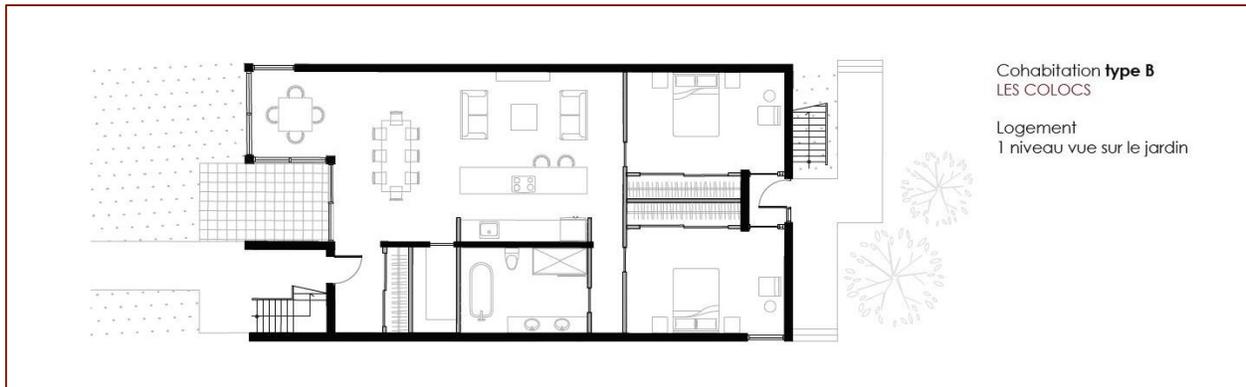


FIGURE 30 : Plans niveau 01, logement type B
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

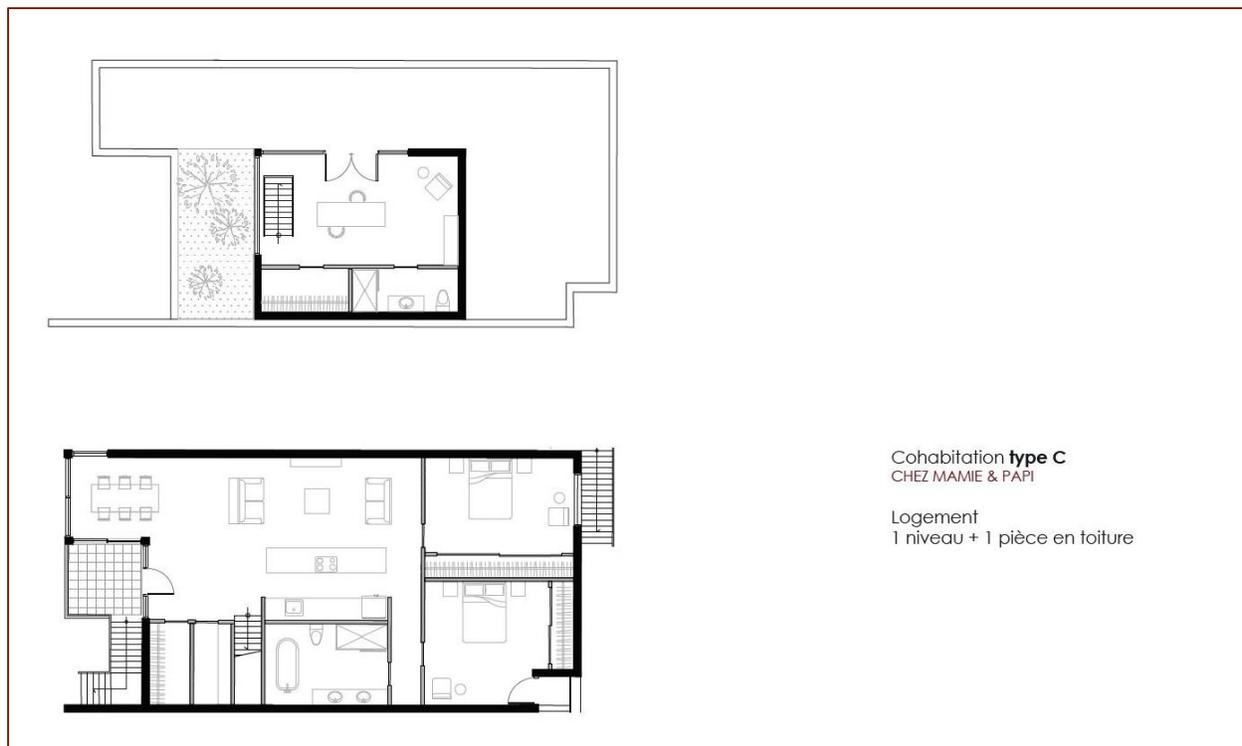


FIGURE 31 : Plans niveaux 02 et 03 du logement type C
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

Le logement de type B, ici surnommé *Les colocs*, s'adresse aux personnes vivant seules qui prennent la décision d'opter pour la colocation, ou qui s'avèrent simplement désireuses de posséder une pièce additionnelle pouvant servir de bureau ou de chambre d'invités. Conçu comme un 4 ½ assez traditionnel, cet appartement favorise les ouvertures généreuses vers le jardin commun et profite d'aménagement extérieur ouvert vers la communauté. Il cherche à attirer les étudiants et les jeunes professionnels dans le centre-ville. Ce type d'habitation réfère également aux visiteurs et aux résidents dits *néo-nomades* présentés dans le cadre conceptuel.

Le logement type C se veut conçu comme une résidence pour les couples âgés qui ne peuvent plus entretenir la maison complète qu'ils ont habitée depuis plusieurs années dans le secteur urbain. Plus restreint que la maison individuelle, le logement contient tout de même des pièces assez généreuses et une chambre additionnelle pour accueillir les enfants et les petits-enfants. Placé en hauteur par rapport au complexe résidentiel, il bénéficie de la toiture pour la mise en place d'un espace dédié à la relaxation, aux arts et à la création. Sans avoir à se soucier de l'entretien des espaces extérieurs, les résidents peuvent profiter de l'activité qui s'anime dans le jardin commun et profiter d'un petit couvert végétal personnel en toiture.

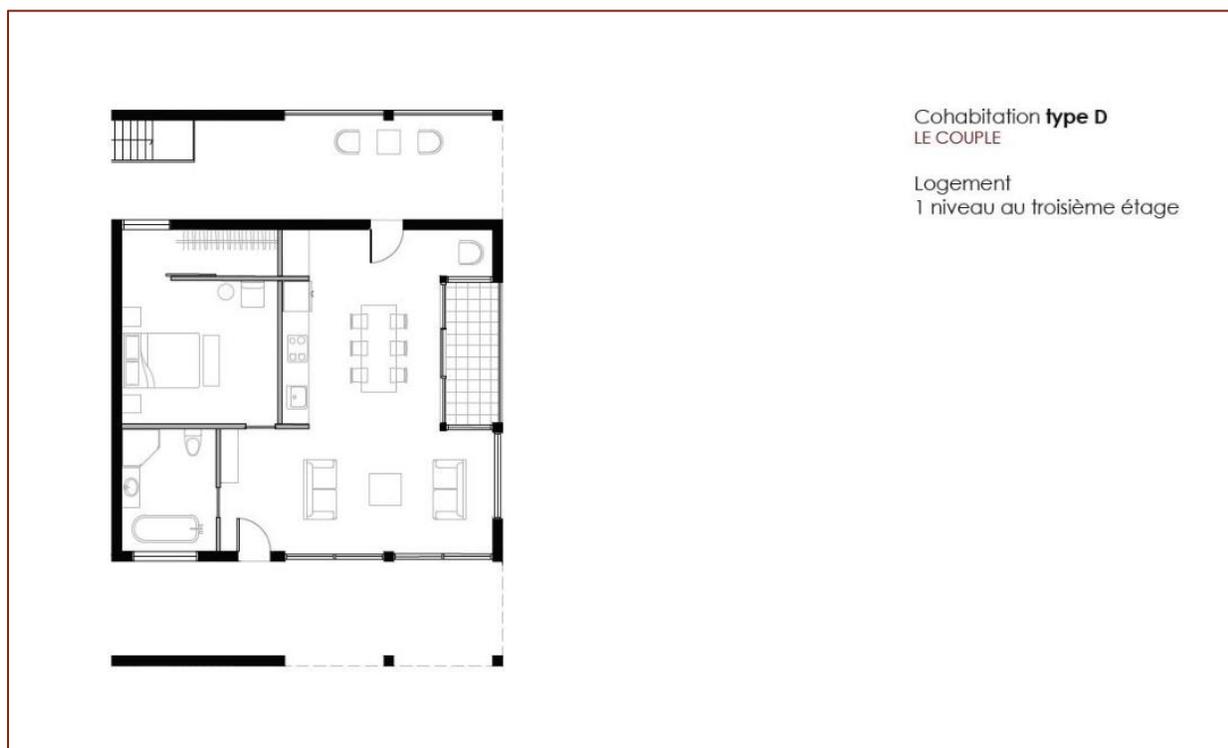


FIGURE 32 : Plans niveaux 03 du logement type D
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

L'appartement de type D se situe dans la barre blanche perpendiculaire au troisième niveau du complexe sud. De style loft, le logement s'adresse aux couples ou aux personnes seules qui préfèrent profiter de l'activité avec un certain recul. Accessibles par les coursives, ce sont les seuls appartements de l'ensemble côté rue Frontenac qui permettent un accès par ascenseur.

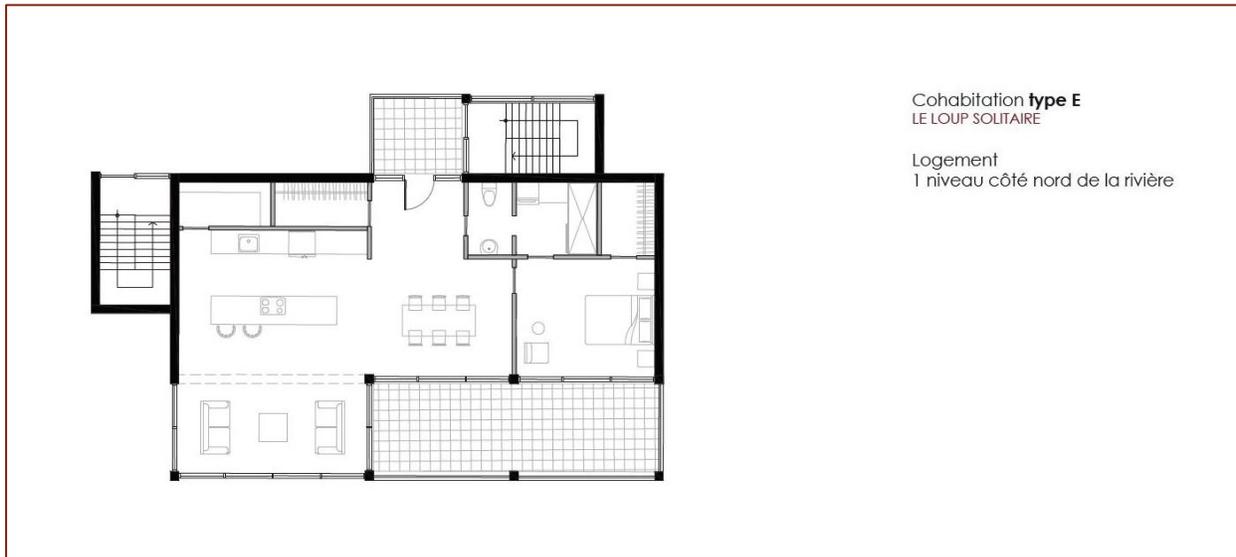


FIGURE 33 : Plans niveaux 01, 02, 03 et 04 du logement type E
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

Enfin, la dernière typologie d'appartement réfère à la tour résidentielle positionnée sur la berge nord de la rivière, qui s'adresse, dans sa position actuelle, davantage aux 'débutants' de la vie en coopérative. En retrait des activités de rassemblement, ces logements en hauteur profitent d'une ouverture vers la rivière assurant au résident une immersion dans la rivière et sa nature. Plutôt fermé du côté de la rue publique, le logement offre des aires communes se prolongeant en terrasse extérieure invitant à l'organisation de soirées rassemblant résidents et visiteurs qui pourront, à leur tour, profiter de l'animation du centre historique et urbain de Sherbrooke.

- Comme l'a mentionné le jury, arrivée tard dans la session, la tour d'habitation se serait mérité une attention plus particulière dans le travail des façades ou, à tout le moins, une représentativité plus importante sur les planches finales. De plus, quelques membres du jury ont également questionné la pertinence de border la berge nord, qui est actuellement entièrement dédiée à la végétation, d'une nouvelle tour d'habitation. Effectivement, le risque est bien présent que les promoteurs se mettent à construire en masse le long de la rivière, ce qui résulterait en une ouverture visuelle vers la rivière alors exclusive aux propriétaires de ces parcelles. Il faut toutefois se rappeler qu'actuellement, ni un piéton ni une construction voisine n'a de possibilité de

vue vers la source d'eau à partir de la rue, étant donné la densité et la hauteur des arbres qu'on y retrouve. Il faut ainsi se trouver physiquement dans le sentier de la promenade pour être en mesure de profiter de cet élément naturel.

Ensuite, à l'idée avancée par le jury d'incorporer une vocation à la fois commerciale à la tour d'habitation, je m'interroge moi-même sur la viabilité d'une telle décision. Est-ce qu'un commerce ou un restaurant, malgré qu'il soit tourné vers la rivière, puisse réellement avoir une vitrine suffisante lorsqu'il s'insère dans un secteur à caractère uniquement résidentiel, d'autant plus un secteur où prime la maison unifamiliale? Il faudrait alors plutôt projeter de bâtir plusieurs constructions le long de la berge nord pour créer un nouvel axe commercial, qui affaiblirait peut-être celui de la Wellington, et qui aurait également pour conséquence d'appauvrir le paysage naturel. Une solution qui pourrait alors être intéressante, pour le projet actuel, serait de déplacer la maison commune du côté de la rive nord, qui s'avère finalement, après analyse, un secteur davantage orienté vers la communauté locale que celui de la rue Frontenac qui attire davantage les touristes avec ses musées et ses restaurants huppés. La maison commune, comme le café coopératif, revêtiraient alors des allures de commerce de quartier et permettrait aux résidents de la coopérative de souder des liens avec les gens du voisinage.



FIGURE 34 : Rendu d'un logement type E
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018

4.5 Retour sur le projet

Pour résumer les commentaires se détachant de la critique finale, le jury a félicité l'introduction d'une forme de cohabitation plutôt contemporaine dans un centre-ville sherbrookoïse encore aujourd'hui assez ancré dans le passé et son histoire. L'audace de l'implantation, utilisant la rivière comme cœur communautaire vers lequel les habitations proposent une descente graduelle, semble avoir été convaincante. Toutefois, l'échelle du projet laisse encore place à la discussion. Avec un total de trois bâtiments complets à dessiner et à organiser, soit la maison commune, les barres de logement au sud et la tour au nord, il semblerait que le temps ait manqué pour peaufiner dans le détail l'échelle micro. Bien que l'aménagement général des espaces coopératifs semble fonctionnel, le jury aurait apprécié pouvoir confirmer l'incidence de cette vie en communauté sur l'intérieur des unités privées. Les plans des logements privés révèlent une bonne maîtrise de la programmation des espaces, mais ne dégagent pas la différence qu'implique leur insertion au sein d'un mode de vie basé sur le *vivre ensemble*.

Pour ma part, j'estime qu'un tel projet ne peut être complètement réussi sans la participation active de ses futurs membres qui sauront, justement comme l'avancé précédemment Patrick Bouchain, faire de ces logements un lieu habité. Comme l'architecte et ses collègues ont tenté de le faire avec leur projet de revitalisation à Boulogne-sur-mer, il est primordial, en tant que professionnel, de faire comprendre aux commanditaires de projets résidentiels l'importance de la participation du public dans l'élaboration de la configuration idéale de l'espace. En contrepartie, une telle mutualisation des expériences et des connaissances résulte en un succès au niveau de la vente ou de la location du futur logement (Ricard, 2016).

Bien que la démarche de recherche-crédation se veut observatrice et qualitative, des méthodes de recherche impliquant un contact direct avec des résidents éventuels ou actuels de coopérative, par des entrevues ciblées par exemple, auraient pu être favorables et contribuer à apporter un aspect plus concret au projet finalement toujours en phase conceptuelle. Les prises de décision ont notamment découlé des constats réalisés à la suite de la journée d'idéation organisée par les responsables du plan directeur de 2015 qui se voulait une rencontre entre les dirigeants et certains propriétaires ou locataires du centre-ville dans le but de prendre le pouls de la population par rapport à l'offre résidentielle actuelle et à l'aménagement de la trame urbaine (Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke).

Conclusion

Pour conclure, l'essai (projet) explore l'alternative de la cohabitation en tant que mode d'habiter nouveau, d'abord orienté sur l'accession au logement, mais également sur la mise en place d'un esprit collectif qui voit au-delà des simples résidents de la coopérative. Il met de l'avant l'essence d'une communauté qui se ressent à l'échelle du quartier, jusque dans la pratique active et opérationnelle du nouvel architecte. Le projet donne ainsi une nouvelle couleur au centre-ville sherbrookois en amenant les locaux et les nouveaux-venus à le vivre autrement que par la simple promenade ou le parcours touristique. Il invite alors la communauté à *vivre ensemble* leur cœur culturel et à en revisiter l'histoire.

Dans le cadre de ce projet, la réponse à l'implication du cadre bâti dans la recherche d'interaction et du partage repose dans la mise sur pied de séquences spatiales et temporelles misant sur un équilibre entre ce qui est privé et ce qui mérite d'être partagé. Le concepteur agit alors de paire avec les résidents du complexe pour leur offrir différents dispositifs assurant l'appropriation et le contrôle sur leur degré d'interaction. La coursive, le jardin, le pont, la ruelle et la maison commune se sont alors avérés des pistes de solution dans l'élaboration d'une nouvelle variante du rapport entre l'homme et son environnement. Comme l'affirmait Marc Grignon, spécialiste en histoire de l'architecture, l'adéquation environnement/communauté serait alors au cœur de ce que l'on appelle aujourd'hui le *vivre ensemble* (Grignon, 2012). On assisterait alors à «l'émergence d'une conception de l'architecture comme environnement artificiel pouvant agir sur la communauté qui l'habite pour la rendre meilleure» (Grignon, 2012,10).

Bibliographie

Sherbrooke

DESTINATION SHERBROOKE. (2018). Promenade de la Gorge.

<http://www.destinationsherbrooke.com/fr/visiteurs/quoi-faire/promenade-de-la-gorge>

GROUPE BC2 et GROUPE Régis Côté. (2015). Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke.

KESTEMAN, Jean-Pierre. (2000). Histoire de Sherbrooke, Tome 1 : De l'âge de l'eau à l'ère de la vapeur (1802-1866). Montréal : Les éditions G.G.C. Ltée.

KESTEMAN, Jean-Pierre. (2001). Guide historique du Vieux-Sherbrooke. Sherbrooke : La Société d'histoire de Sherbrooke.

KESTEMAN, Jean-Pierre. (2001). Histoire de Sherbrooke, Tome 2 : De l'âge de la vapeur à l'ère de l'électricité (1867-1896). Montréal : Les éditions G.G.C. Ltée.

KESTEMAN, Jean-Pierre. (2002). Histoire de Sherbrooke, Tome 3 : La ville de l'électricité et du tramway (1897-1929). Montréal : Les éditions G.G.C. Ltée.

Logement social

BOUCHAIN, Patrick. (2016). Pas de toit sans toi, réinventer l'habitat social. France : L'impensé, actes sud.

CQCH, Confédération Québécoise des coopératives d'habitation. (2016). Rapport annuel, COOP 2016. http://www.cooperativehabitation.coop/wp-content/uploads/2017/04/CQCH_RappAnn_Web_vF_corr.pdf

CQCH, Confédération Québécoise des coopératives d'habitation. (2018). Valeurs, principes et règles d'action coopératives. <http://www.cooperativehabitation.coop/a-propos-de-nous/mouvement/nos-valeurs-et-nos-principes/>

COOPER, Matthew et CRITCHLOW RODMAN, Margaret. (1992). New neighbours: A Case Study of Cooperative Housing. Toronto: University of Toronto Press.

DURRETT, Charles & McCamant, Kathryn (2011), Creating cohousing : building sustainable Communities. Gabriola Island, BC : New Society Publishers

GUEPPE, Éveline. (2016). Cohabitat Québec : Une communauté de voisins dans un village urbain, aspects légaux et plus.

http://www.cohabitat.ca/j3RB/images/stories/Documents/Ateliers/BatirUnCohabitat/Docs_Presentations/EvelineGueppe_AspectsLegaux.pdf

McCAMANT, Kathryn et DURRETT, Charles. (1993). Cohousing : A Contemporary Approach to Housing Ourselves. Californie : Ten Speed Press.

PLATZER, Michel. (2014). Concevoir et construire des logements sociaux : bâtiments d'habitation collectifs. France : Le Moniteur.

PERRIER, Yves. (2017). Accès à la propriété : les coopératives de propriétaires. <http://guideperrier.ca/logement-sherbrooke-cooperatives-proprietaires/>

QUILLIOT, Roger et GUERRAND, Roger-Henri. (1989). Cent ans d'habitat social, une utopie réaliste. Paris : Albin Michel.

Autres

ABBAS, Yasmine. (2008). Environnements néo-nomades, système écologique ?

Agence urbaniste pour le développement de l'agglomération lyonnaise. (2012). L'habitat face aux évolutions des modes de vie en Europe: Quels enseignements?

[http://www.urbalyon.org/AffichePDF/Reperes_europeens - seance du 22 mars 2012 - l-habitat face aux evolutions des modes de vie en Europe - quels enseignements -- seance du 22 mars 2012--3421](http://www.urbalyon.org/AffichePDF/Reperes_europeens_-_seance_du_22_mars_2012_-_l-habitat_face_aux_evolution_des_modes_de_vie_en_Europe_-_quels_enseignements_-_seance_du_22_mars_2012--3421)

BELL, Bryan et Katie WAKEFORD (2008). Expanding architecture: Design as activism, New York : Metropolis Books.

BELL, Bryan. (2010). Pre-form and Post-form design Activism. Dans: GUTMAN, Robert. Architecture From the Outside In. (2010). Éditions Dana Cuff et John Wriedt.

DOVEY, Kim. (2010). Becoming Places. Urbanism/architecture/Identity/Power. London et New York: Routledge.

FRAC Centre. (2010). Architecture et jardins. http://www.frac-centre.fr/upload/document/pedagogique/2010/FILE_4f323a0a5d19f_peda_10_thema_jardins.pdf

GEHL, Jan. (1987). Life Between Building : using public space. New York : Van Nostrand Reinhold.

GRIGNON, Marc. (2012). Le caractère en architecture : Pour une sphérologie du vivre-ensemble au XIX^e siècle.

GRIGNON, Marc. (2012). Terrains du vivre-ensemble : émergence d'un concept. Colloque annuel du CÉLAT.

Ministère de la Famille et des Aînés. (2011). Un portrait statistique des familles au Québec. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SF_Portrait_stat_complet_11.pdf

Ordre des Architectures, Conseil national. (2013). La profession en chiffres. <https://www.architectes.org/la-profession-en-chiffres-0>

Santé et Services sociaux du Québec. (2011). Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe – Tout le Québec. <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/>

SERFATY-GARZON, Perla (1999). Psychologie de la maison : une archéologie de l'intimité. Montréal : Éditions du Méridien.

SERFATY-GARZON, Perla. (2003). Le Chez-soi : habitat et intimité. Dans le Dictionnaire critique de l'Habitat et du logement. (2003) Paris : Éditions Armand Colin, p.65-69.

Société d'habitation du Québec. (2012). Programme Rénovation Québec.

https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Statistiques/Programmes/Web_PRQ-12-11-27.pdf

Statistiques Canada. (2016). Services d'architecture. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/180125/dq180125e-fra.pdf>

Annexe II

Photos de site supplémentaires

Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018



vue du barrage de la centrale Frontenac



rue Belvédère nord



vue de l'observatoire de la rue Cliff

Annexe III

Photos de maquettes

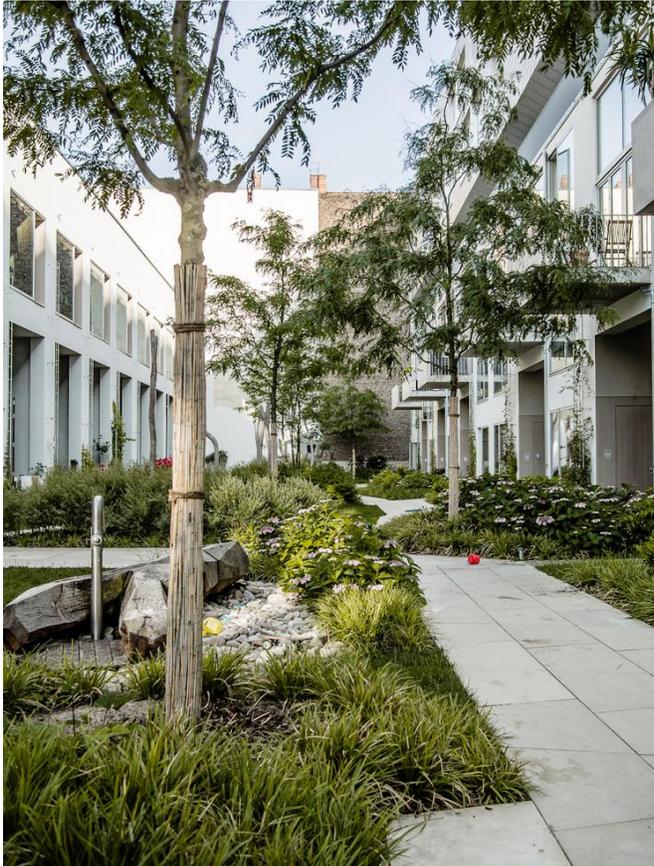
Source : Audrey-Anne Lacombe, 2018



Annexe IV

Précédents

Source : Archdaily, 2016



BIGyard

Zanderroth Architekten, 2010

Prenzlauer Berg, Berlin, Allemagne





INTERAGIR . PARTAGER . VIVRE ENSEMBLE

Une coopérative d'habitation aux abords de la rivière Magog

par Audrey-Anne Lacombe
essai (projet), hiver 2018